



**HAL**  
open science

## Les Tunisiens dans l'agglomération lyonnaise

Gildas Simon

► **To cite this version:**

Gildas Simon. Les Tunisiens dans l'agglomération lyonnaise: étude documentaire. [Rapport de recherche] INED. 1974, 48 p. halshs-00822646

**HAL Id: halshs-00822646**

**<https://shs.hal.science/halshs-00822646>**

Submitted on 15 May 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gildas Simon  
Maître-Assistant de géographie  
Université de Poitiers

LES TUNISIENS  
DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Etude documentaire

Novembre 1974

I.N.E.D. Contrat n° 73.03

Le rapport original, polycopié, est daté  
de novembre 1974

La présente édition, revue,  
partiellement corrigée et remise en  
page, a été réalisée en mai 2013 par  
Gilles Dubus pour les Archives Ouvertes  
de MIGRINTER

Cette présente édition a été validée par  
Gildas Simon en mai 2013

## INTRODUCTION

Cette étude consacrée aux Tunisiens dans l'agglomération lyonnaise s'intègre dans le cadre des recherches entreprises sur les Maghrébins en France et placées sous la responsabilité de l'Institut National d'Etudes Démographiques (Direction du projet : Monsieur Alain Girard). Elle fait l'objet du contrat n° 73.03, conclu le 12 Mai 1973 ; le rapport final a été remis le 5 Novembre 1974.

Selon les termes du contrat, l'objet de ce travail est d'effectuer une recherche précise sur l'implantation des Tunisiens à Lyon à partir des sources statistiques disponibles. Mais avant d'aborder véritablement le sujet, trois points doivent être précisés

- le choix de l'immigration tunisienne
- celui de l'agglomération lyonnaise
- les objectifs de cette étude.

### ***1°) La spécificité de l'immigration tunisienne***

De nombreux travaux consacrés aux immigrés en France prouvent qu'à un certain degré d'analyse, au delà de la condition commune d'étrangers, réapparaît la distinction fondamentale de la nationalité. Chaque groupe national conserve - pendant une période variable - une certaine spécificité à laquelle il reste très attaché non seulement vis à vis de la société d'arrivée mais également à l'égard des autres immigrés.

Il en est de même dans le cas de l'immigration maghrébine en France où l'on procède trop souvent à des simplifications rapides, en rassemblant et en confondant dans le même ensemble les Algériens, les Marocains et les Tunisiens. Il n'est pas question de mettre en doute l'unité profonde de civilisation qui lie ces trois pays et qui se manifeste d'ailleurs par l'esprit d'entraide et par la solidarité effective de leurs migrants en France. Mais il existe néanmoins des différences profondes qu'on ne peut masquer et qui sont d'ordre historique, économique et socioculturel. Cette réalité s'exprime sur le plan migratoire. Elle s'affirmera probablement de plus en plus en raison des différences de régimes politico-économiques et de rythmes de développement.

L'originalité de l'immigration tunisienne se manifeste, dans le cadre de la migration maghrébine, par un certain nombre de caractères spécifiques que l'on indiquera brièvement ici :

- son déclenchement tardif (1956) et son développement très rapide depuis 1966 pour arriver au 6ème rang des principales nationalités représentées en France (161 000 personnes en 1974) ;
- un cadre réglementaire, fixé par un accord de main-d'oeuvre en 1963, appliqué en 1969 et débordé ces dernières années par une importante migration spontanée ;
- un certain type d'insertion professionnelle, marquée par l'attraction du secteur tertiaire ;
- un niveau professionnel et surtout culturel relativement élevé ;

- enfin, une implantation géographique très concentrée dans les principales agglomérations françaises.

## *2°) L'agglomération lyonnaise*

Plusieurs raisons motivent le choix de cette agglomération urbaine :

- des possibilités exceptionnelles de recherches grâce à la disposition du fichier tenu très soigneusement au Consulat Général de Tunisie à Lyon. A ce propos nos remerciements les plus vifs vont aux autorités consulaires tunisiennes pour l'aide si précieuse qu'elles nous ont apportées dans la réalisation de ce travail ;
- l'importance de l'emploi industriel mais aussi le rôle de relais de Lyon sur l'axe migratoire maghrébin qui unit Marseille à Paris, principal foyer de regroupement.
- la complémentarité des études menées sur cette ville dans le cadre de ce projet :
  - "Les familles maghrébines" sous la direction de Mlle R. Rochefort
  - "l'adaptation des Maghrébins dans les industries métallurgiques et chimiques" par Monique Dupré<sup>1</sup> sous la direction de M. Laferrère.

## *3°) Les objectifs de cette recherche*

Cette étude s'attachera à dégager :

- la spécificité de l'immigration tunisienne au sein de la population nord-africaine installée à Lyon ;
- les conditions de sa mise en place depuis 1956
- ses structures démographiques et ses bases sociologiques
- les types d'insertion professionnelle et spatiale dans l'agglomération.

Cette recherche de type documentaire ne prétend pas analyser les problèmes de l'adaptation d'une communauté nord-africaine dans une grande ville industrielle française. Elle s'efforcera d'apporter les bases d'une meilleure connaissance démographique et socio-géographique de cette population.

## *4°) Les sources de documentation*

Elles sont diverses : recensement de 1968, statistiques annuelles du Ministère de l'Intérieur, de l'Office National d'Immigration, Inspection académique et Préfecture du Rhône. Mais l'essentiel de la documentation provient du fichier du Consulat Général de Tunisie à Lyon. Les données anonymes sélectionnées par sondage au 1/4 pour les femmes et au 1/8<sup>ème</sup> pour les hommes sont :

- le sexe,
- la date et le lieu de naissance,
- la date de la première arrivée en France,

---

<sup>1</sup> Nous la remercions vivement pour les documents relatifs aux Tunisiens dans les entreprises.

- la résidence en Tunisie et en France avec, le cas échéant, les changements intervenus au cours du séjour à Lyon,
- la situation de famille, avec pour les mariés l'indication de la résidence du conjoint et des enfants, le nombre et l'âge de ceux ci, la date d'arrivée de la femme en France, son âge et son lieu de naissance en Tunisie.

Les renseignements relatifs au logement (classés en 12 catégories) ou a l'activité (profession, qualification, activité des employeurs) présentent des lacunes et ne sont pas exploitables systématiquement.

Tous ces éléments codés ont été exploités par ordinateur et rassemblés en tableaux croisés. Les cartes et les graphiques ont été dessinés au laboratoire de cartographie du Département de Géographie.  
Poitiers.

## CHAPITRE I - L'IMPLANTATION TUNISIENNE DANS LE RHONE

Les conditions et les étapes de l'implantation des Tunisiens à Lyon sont indissociables du contexte général de l'immigration dans cette ville.

### I - UN FOYER MIGRATOIRE TOUJOURS ATTRACTIF

#### L'importance de la population étrangère.

Tab. 1 - Répartition de la population étrangère et des salariés étrangers par région de programme

	Nombre d'étrangers % (1)		Salariés étrangers en % (2)
Région parisienne	1 241 502	33,6 %	34,6 %
Rhône-Alpes	474 611	12,8 %	13,9 %
Lorraine	209 904	5,6 %	8,1 %
Nord	220 997	5,9 %	7,8 %
Provence-Côte d'Azur	416 702	11,2 %	5,2 %
Autres régions	1 142 088	30,9 %	30,4 %
Total	3 705 804	100,0 %	100,0 %

(1) : Ministère de l'Intérieur - statistiques annuelles - 31 déc. 1972

(2) : Ministère du Travail. Cette enquête de juillet 1971 englobe les salariés étrangers de tous les secteurs d'activité, à l'exception de l'agriculture, des entreprises nationalisées (Houillères, SNCF, RATP, EOF), de l'administration et des établissements de moins de 10 salariés.

Sur le plan départemental, le Rhône, avec 161 000 étrangers en 1972, tient la sixième place après Paris (355 000), la Seine St-Denis (190 000), les Hauts-de-Seine et le Nord (182 000), les Bouches du Rhône (164 000). Le pourcentage des étrangers dans la population départementale est passé de 7,0 % en 1962 à 8,5 % en 1968 et à 11,3 % en 1973 en se rapportant à l'estimation démographique établie par l'INSEE (1 420 800 h. au 1er janvier 1973).

#### La prépondérance de l'immigration nord-africaine

Lyon, par la diversité de ses emplois industriels et par sa situation sur l'axe de remontée vers le nord des immigrants débarquant à Marseille, constitue depuis longtemps un point de fixation pour les Africains du Nord, d'origine essentiellement algérienne. Mais cette communauté renforcée par les Tunisiens était restée très minoritaire face à l'immigration latine, d'implantation ancienne (Italiens et Espagnols)<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> *Economie et Humanisme* : L'insertion sociale des étrangers dans l'aire métropolitaine Lyon - St Etienne p. 7 et 9.

Depuis 1960, il s'est produit le phénomène désormais classique de remplacement de l'immigration latine par l'immigration maghrébine malgré le renfort apporté à la première par la puissante migration portugaise<sup>3</sup>.

Tab. 2 - L'immigration maghrébine et latine dans le Rhône (31 Déc. 1972)

Maghrébins		Latins	
Algériens <sup>4</sup>	60 037	Espagnols	21 516
Marocains	4 499	Italiens	26 752
Tunisiens	11 506	Portugais	21 561
Total	76 042	Total	69 829

Actuellement la population nord-africaine (47 %) l'emporte donc nettement dans le Rhône sur les immigrés d'origine latine (43 %) alors qu'en 1960 le rapport était inversé (16 % pour 70 %). On remarquera que le pourcentage actuel de Maghrébins par rapport aux autres étrangers (47 %) est le plus élevé de toute la France (45 % dans les Bouches-du-Rhône, 30 % à Paris et 32 % pour la France entière).

A l'intérieur de la communauté maghrébine, une évolution s'est également manifestée depuis 1960 avec l'importance croissante de l'immigration tunisienne qui est actuellement de 15 % pour 78 % d'Algériens et 7 % de Marocains.

En se plaçant sur le plan de la répartition des Tunisiens en France, on voit la place importante du Rhône pour cette population avec 9 % de ses effectifs contre 7 % pour les Algériens et 2 % pour les Marocains. (Carte n° 1)

<sup>3</sup> (M) Poinard : Les Portugais dans le département du Rhône entre 1960 et 1970. *Rev. de Géog. de Lyon*, 1972, n° 1.

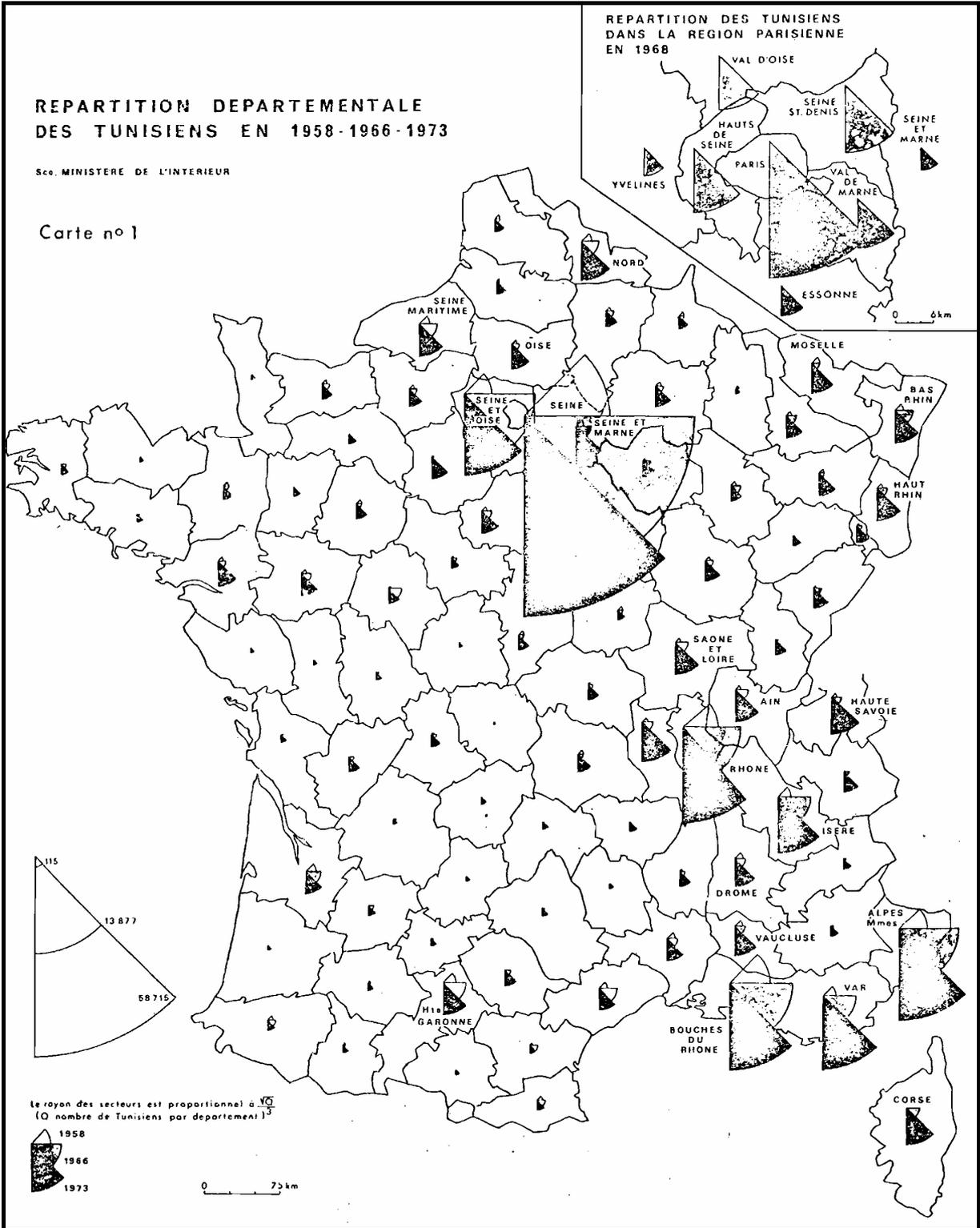
<sup>4</sup> La durée de validité des certificats de résidence délivrés aux Algériens détermine vraisemblablement une surestimation de cette statistique.

**REPARTITION DEPARTEMENTALE  
DES TUNISIENS EN 1958-1966-1973**

Sec. MINISTERE DE L'INTERIEUR

Carte n° 1

**REPARTITION DES TUNISIENS  
DANS LA REGION PARISIENNE  
EN 1968**

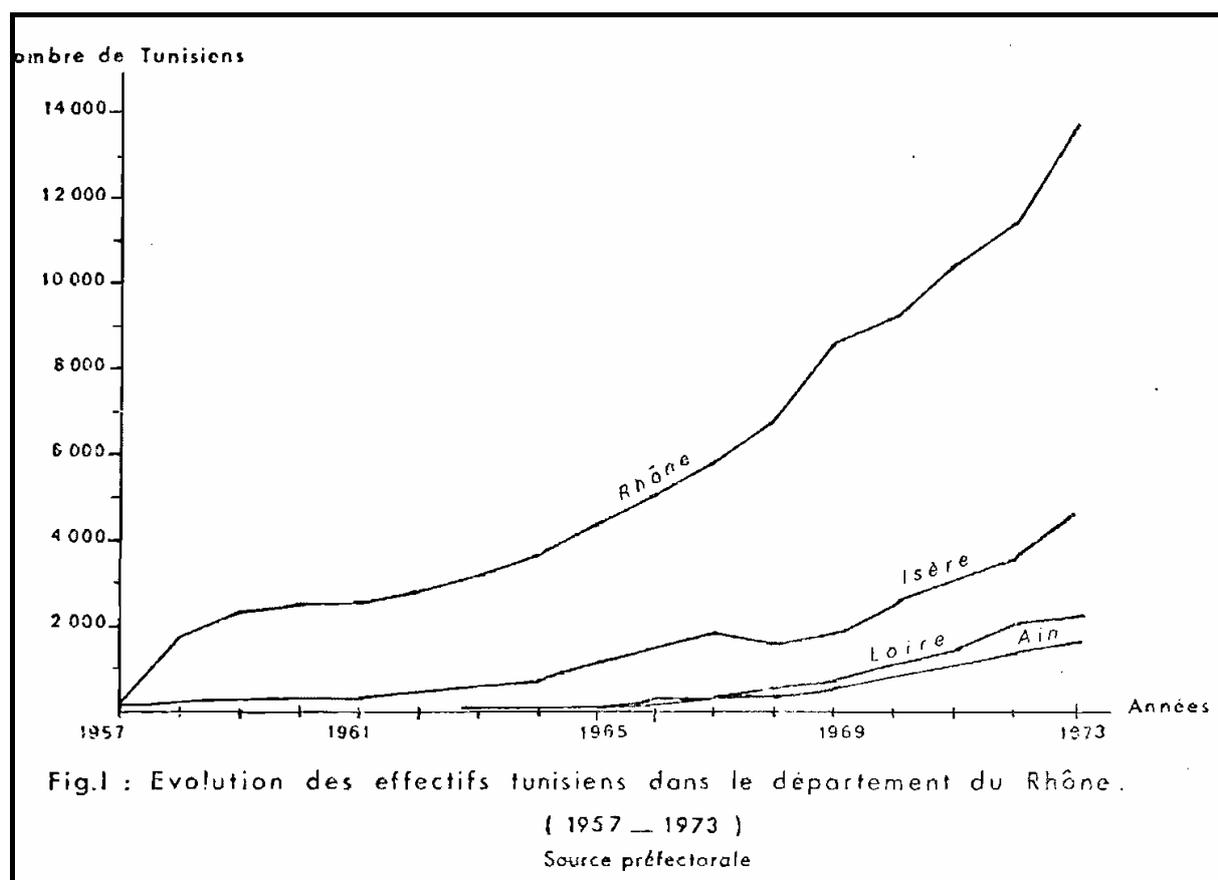


## II - LES TROIS ETAPES DE L'IMPLANTATION TUNISIENNE

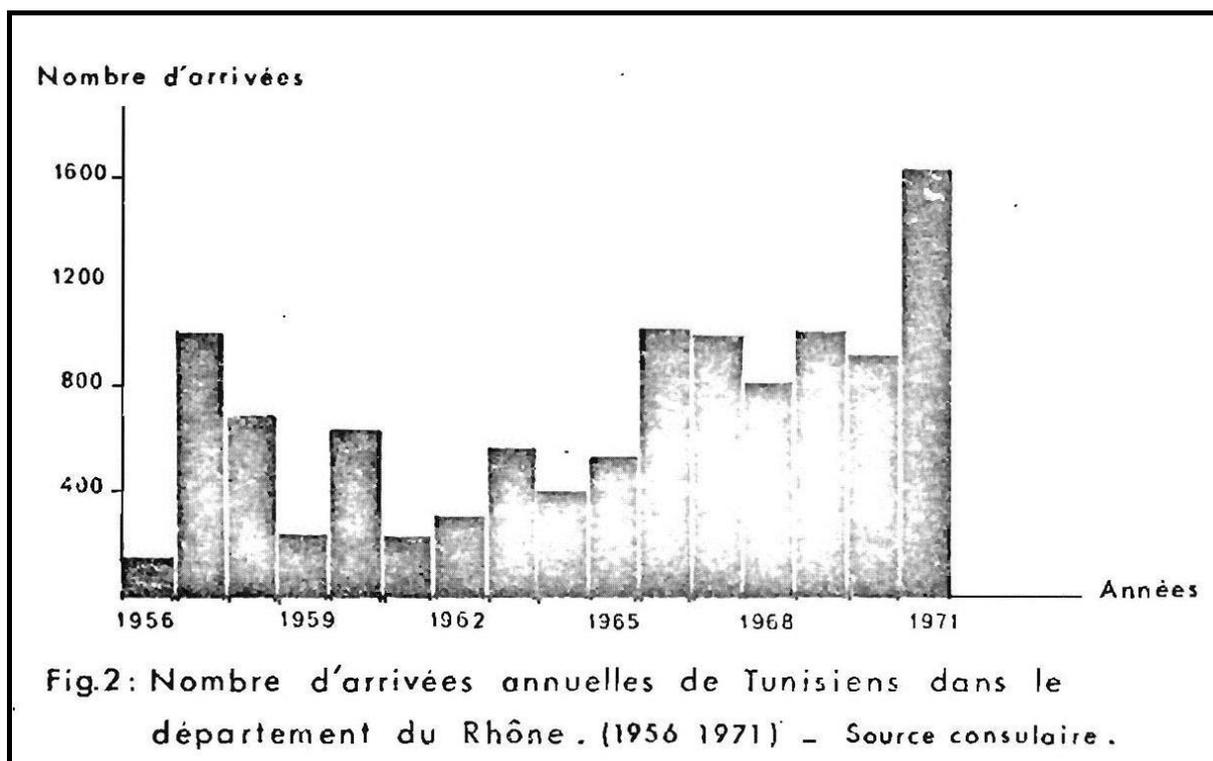
L'étude de la source consulaire montre la rareté des arrivées antérieures à 1956. Cette constatation est d'ailleurs valable pour l'ensemble de la France où, selon les recensements de population, le nombre de Tunisiens n'était que de 3 200 en 1946 et de 4 800 en 1954. A cette époque, la population algérienne était estimée à 300 000 personnes. L'immigration tunisienne est donc un mouvement récent comme celui des Portugais et des Yougoslaves. Cette différenciation par rapport à l'immigration maghrébine est fondamentale<sup>5</sup> car elle explique bien des distinctions quant à la localisation, à l'insertion professionnelle, à l'arrivée des familles et au rythme des retours des migrants.

L'arrivée des Tunisiens dans le département du Rhône s'est effectuée en trois étapes depuis 1956 (tab. 3 et 4, fig. 1 et 2). On distingue :

- la phase pionnière, de 1956 à 1958 ;
- la phase de consolidation, de 1959 à 1965 ;
- la croissance accélérée, de 1966 à 1973.



<sup>5</sup> Selon l'enquête de J. Ph. Butaud sur "le logement des immigrés", 28 % des immigrés maghrébins résident en France depuis 12 à 24 ans et 15 % depuis plus de 24 ans (p. 27).



Tab. 3 - Evolution de la population tunisienne dans le Rhône (1956-1973)

Années	Population totale (1)	Adultes (2)
1956	122	144
1957	166	1 348
1958	1 826	2 104
1959	2 309	2 364
1960	2 577	3 036
1961	2 659	3 300
1962	2 875	3 644
1963	3 270	4 268
1964	3 742	4 668
1965	4 493	5 224
1966	5 183	6 576
1967	5 924	7 980
1968	6 883	8 660
1969	8 794	10 012
1970	9 330	10 924
1971	10 659	12 576
1972	11 506	13 232
1973	13 877	

(1) Source préfectorale. Population globale, enfants inclus. Solde annuel au 31 Décembre après départs à l'extérieur et retours définitifs en Tunisie.

(2) Source consulaire. Enfants exclus. Total cumulé des arrivées annuelles. On reviendra par la suite sur l'écart constaté entre les deux sources (cf chapitre V.).

Tab. 4 - Nombre d'arrivées annuelles des Tunisiens dans le Rhône (1956-1973)

Années	Population familiale (1)	Adultes (2)
1956		144
1957		1 204
1958		756
1959		260
1960		672
1961		264
1962		344
1963		624
1964		400
1965		556
1966		1 352
1967		1 304
1968		780
1969		1 352
1970	1 392	912
1971	1 662	1 652
1972	1 193	
1973	2 206	

(1) Source O.N.I. Travailleurs permanent- et familles à l'exclusion des autres catégories : commerçants, étudiants

(2) Source consulaire.

### *1°) La phase pionnière (1956-1958)*

La première vague de Tunisiens (2200 arrivées) arrive à Lyon en 1957 et en 1958. C'est une période de difficultés en Tunisie, liées à la transition entre la fin de l'époque coloniale et les débuts de l'indépendance nationale proclamée en 1956. Plus de la moitié des migrants qui se fixent à Lyon (61 %) proviennent de deux régions

1. TUNIS: ce sont souvent des ouvriers ou des employés sans travail par suite du départ des petites entreprises européennes ou israélites ;
2. Le Sud : Il s'agit d'anciens militaires et de supplétifs de l'armée française dans des territoires pré-sahariens placés sous administration militaire (Gabès, Kebili, Douz, Medenine, Tataouine).

Quelques dizaines d'Israélites les accompagnent, mais leur nombre est très faible, au regard des implantations massives qui s'effectuent à Paris et sur la côte méditerranéenne. Cette faiblesse nous paraît en relation avec les difficultés de pénétration dans le secteur tertiaire lyonnais et leur peu d'attrait pour les emplois industriels.

Malgré une certaine mobilité entre Lyon, Marseille et Paris, cette population pionnière au sens communautaire très affirmé va jouer un rôle essentiel pour l'installation de points d'ancrage dans la ville (notamment dans le 1<sup>er</sup> et le 7<sup>ème</sup> arrondissement) et pour l'établissement de filières migratoires entre les régions tunisiennes et l'agglomération lyonnaise.

### *3°) La croissance accélérée (1966-1973)*

En 1966, l'immigration tunisienne change de rythme. Le nombre annuel des entrées double (1300) par rapport à l'année précédente et croît régulièrement jusqu'en 1973 : 1600 en 1971, 2200 en 1973 (Sce O.N.I. une seule exception en 1968 où le niveau baisse sensiblement (800)). Cette progression accélérée entraîne un triplement des effectifs qui passent de 4 500 en 1965 à 14 000 environ au début de 1974, suivant une évolution d'ailleurs conforme à celle de la population tunisienne en France (55 000 en 1965, 161 000 actuellement). Trois types de facteurs peuvent expliquer cette croissance accélérée :

- les facteurs internes: la Tunisie, qui s'ouvre de plus en plus sur l'extérieur avec le développement du tourisme international, connaît à cette période de profonds bouleversements dans sa structure économique et sociale avec l'application de système des coopératives et la politique rapide de scolarisation et de formation professionnelle. La poussée démographique aggrave par ailleurs le problème du chômage et du sous-emploi, qui touche environ le tiers de la population active.
- l'application de l'accord de main-d'oeuvre, conclu en 1963, se réalise en 1969 déterminant cette année la un afflux considérable de migrants et un nombre élevé de régularisations. Mais cette immigration contrôlée, sous forme de contrats anonymes et surtout nominatifs, n'arrêtera pas une immigration spontanée particulièrement intense en 1971 et en 1972 (la moitié des régularisations exceptionnelles de l'été 1973 concerne des Tunisiens). Le nombre des introductions réalisées en 1973 baisse en raison de l'ampleur des régularisations exceptionnelles. Le mouvement reprend en 1974 jusqu'à la suspension provisoire de l'immigration intervenue en juillet 1974.
- l'expansion économique régionale n'est pas étrangère à cette polarisation des flux migratoires tunisiens vers l'agglomération lyonnaise. L'emploi s'y est maintenu à un niveau toujours très élevé : 112 000 créations de 1968 à 1971. "En 1973, Rhône-Alpes enregistre 42 000 emplois supplémentaires soit une hausse exceptionnelle de 3,2 %, nettement plus marquée qu'en 1972 où elle était déjà remarquable"<sup>6</sup>. C'est le cas notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics qui a permis à la moitié des travailleurs tunisiens d'accéder au marché de l'emploi lyonnais (cf Chapitre III).

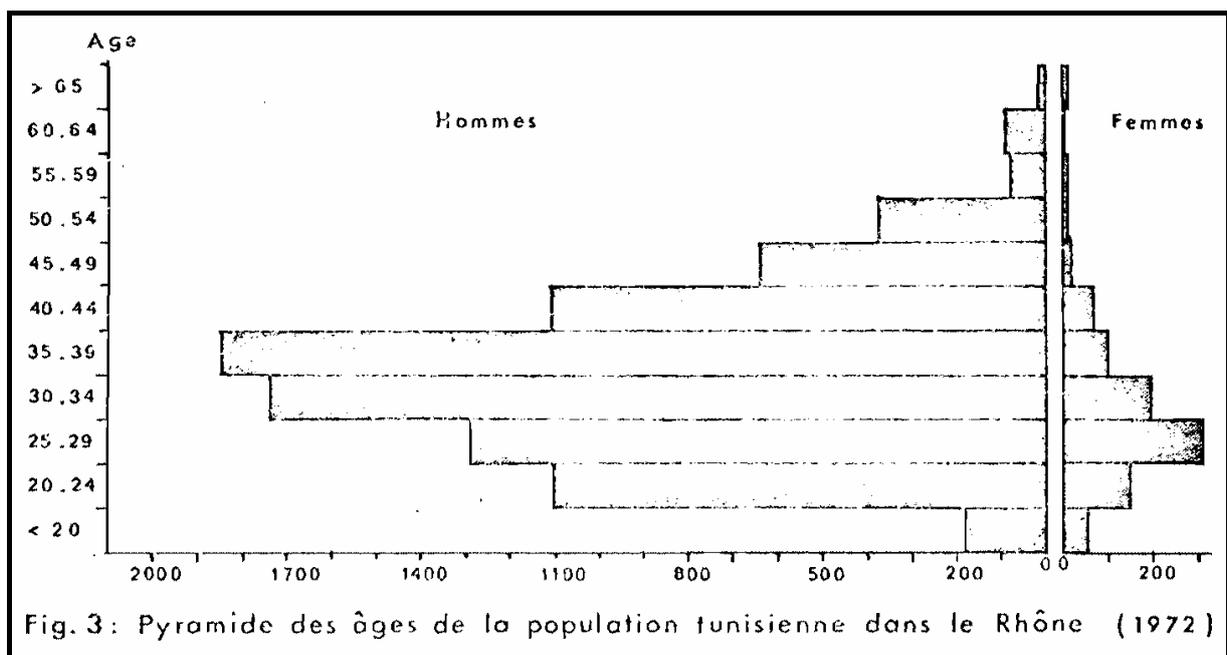
---

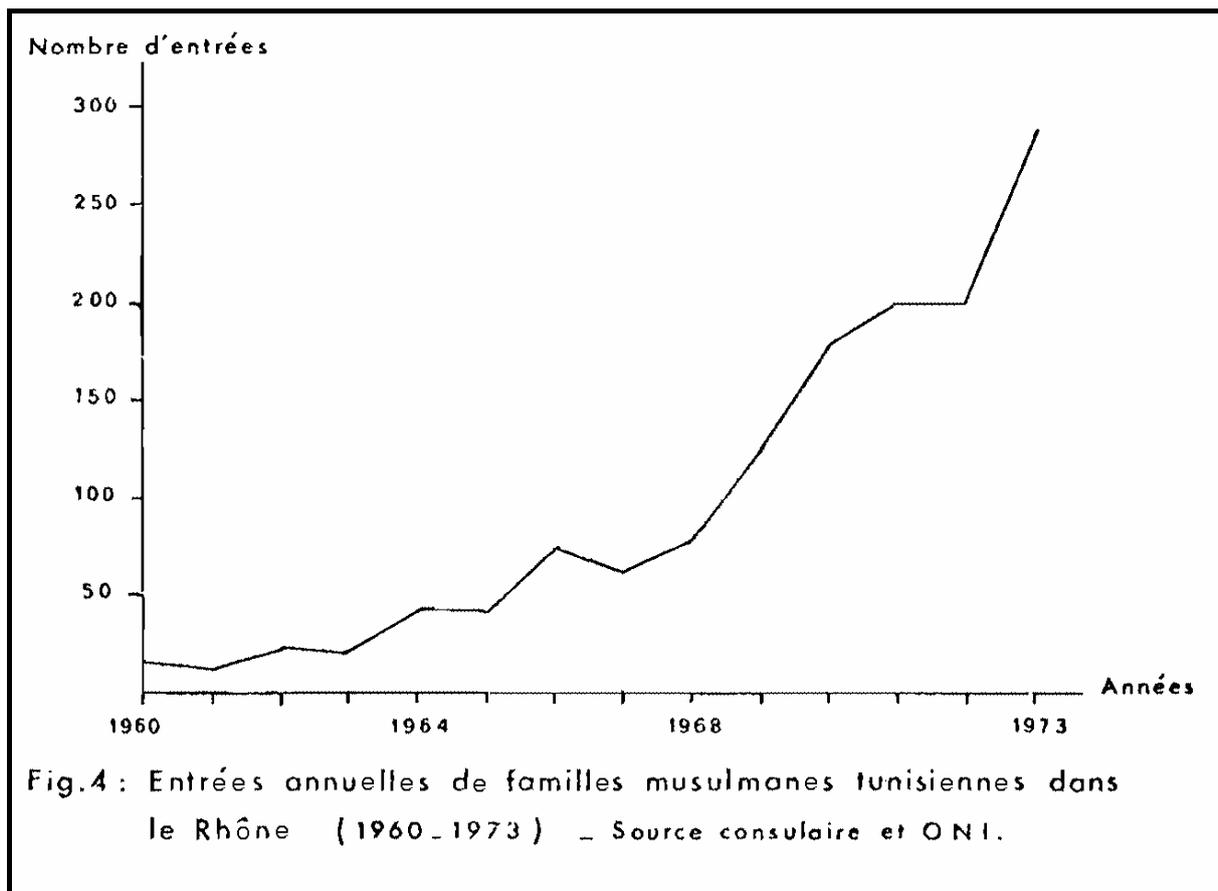
<sup>6</sup> Points d'Appui pour l'économie Rhône-Alpes (INSEE Lyon). 1974 n° 6-7.

## CHAPITRE II - DES COMMUNAUTES D'HOMMES SEULS

A l'inverse de Paris et malgré une implantation relativement ancienne, l'immigration tunisienne à Lyon est restée un mouvement d'hommes seuls. Les familles y sont peu représentées (21 % de population familiale contre 37 % pour la France entière et 56 % à Paris en 1972).

Mais la reconstitution des communautés de départ, souvent d'origine rurale, la forte cohésion et la solidarité de leurs membres pallient en partie l'isolement et la solitude des migrants, dans une société urbaine, par ailleurs peu accueillante.





## I - UNE POPULATION D'HOMMES SEULS.

### - Une immigration essentiellement masculine.

La pyramide des âges (fig. 3) présente tous les caractères d'une migration masculine. On y observe :

- la forte masculinité de la population, plus affirmée que dans les autres départements puisqu'il n'y a qu'une femme pour 7 hommes dans le Rhône, contre-1/6 dans les Bouches-du-Rhône, 1/3 à Paris. La migration féminine maghrébine dépend - on le sait - de l'arrivée et du regroupement des familles. Effectivement, 83 % des femmes tunisiennes résidant dans le Rhône sont mariées et accompagnées de leur famille. La forte masculinité de la population est donc liée à la faiblesse de l'immigration familiale.

Tab. 5 - Répartition par sexe en 1972 et en 1973 (Sce préfectorale) (1).

	Hommes	Femmes	Total
1972	9 091	1 017	10 108
1973	10 748	1 411	12 159

(1) A l'exclusion des enfants âgés de moins de 16 ans.

- la jeunesse de la population féminine contrastant avec l'âge plus avancé des hommes.

Tab. 6 - Répartition par sexe et par tranche d'âge en 1972 (Sce consulaire) (1)

	Hommes	Femmes
Moins de 30 ans	29,8 %	54,6 %
30 à 39 ans	41,9 %	30,6 %
40 ans et plus	28,3 %	14,8 %
Total	100,0 %	100,0 %

(1) A l'exclusion des enfants âgés de moins de 16 ans.

Ce décalage entre les sexes est du à la différence d'âge au mariage qui est une donnée traditionnelle de la nuptialité maghrébine.

- la nette diminution de la population masculine à partir de 45 ans, phénomène également classique en matière de migration temporaire.

L'âge moyen masculin (34,5 ans)<sup>7</sup>, plus élevé que celui des Tunisiens entrés en France depuis 1971 (tab. 7), exprime la stabilité de l'implantation et un certain vieillissement sur place de cette population.

Tab. 7 - Répartition des travailleurs tunisiens par tranche d'âge en France (Sce ONI)

Tranche d'âge	1971	1972	1973
Moins de 30 ans	66,3 %	75,0 %	73,3 %
30 - 39 ans	24,4 %	17,6 %	17,9 %
40 ans et plus	9,3 %	7,4 %	8,8 %

### - Un nombre élevé de travailleurs isolés.

En rapport étroit avec les taux élevés de masculinité la proportion de travailleurs isolés est très largement supérieure à celle des ménages. Les chiffres des différentes sources concordent sur ce point et se situent entre 85 % des hommes (fichiers d'entreprise), 88 % (consulat) et 94 % (préfecture), ce qui représente actuellement environ de 9 000 à 10 000 personnes.

Les hommes mariés ayant laissé leur famille en Tunisie sont plus nombreux que les célibataires 67 % selon la source préfectorale, 58 % selon la source consulaire.

### - Faiblesse de l'immigration familiale.

A la différence de l'agglomération parisienne, Lyon ne constitue pas un foyer d'appel très actif pour les familles tunisiennes. Leur nombre est d'environ 1 200 -

<sup>7</sup> Chiffre confirmé par les relevés effectués dans les dossiers de préfecture (34,6 ans) et les fichiers d'entreprises (33,5 ans) M. Dupré op cité p.276.

1 300 en 1973 dont 5 % de mariages mixtes. Cette faiblesse du regroupement familial tient à deux raisons :

- les difficultés locales déterminées par les problèmes du logement social, l'accueil de la population et les interdictions administratives portant sur certains quartiers du centre et de Villeurbanne ;
- les origines socio-géographiques des migrants dont près de la moitié vient des régions méridionales de Tunisie. La solidité des structures sociales et familiales de type traditionnel (maintien de la grande famille) dans le Sud freine incontestablement le départ des femmes, à l'inverse des autres régions (Sahel de Sousse, Tell de N. W) et surtout des villes où la migration familiale est beaucoup plus développée.

**Tab. 8** - Pourcentage de femmes dans la population migrante par région de naissance (Sce consulaire).

	Région	% de femmes
Medenine	Sud	2 %
Sousse	Centre côtier	9 %
Jendouba	Tell du N. W.	15 %
Tunis	N. E.	23 %

La chronologie de l'arrivée des familles musulmanes (Fig.4 et tab. 9) montre le caractère récent de ce mouvement et son décalage par rapport à la migration masculine. L'accélération des entrées se situe en 1969 et non en 1966. Le palier observé entre 1970 et 1972 peut s'expliquer soit par les mesures administratives locales prises en 1970, soit par l'importance de l'immigration spontanée dont la situation n'a été régularisée qu'en 1973. Cette poussée récente de la migration familiale exprime le comportement migratoire de la dernière génération de migrants qui sont plus jeunes, d'un niveau professionnel et culturel plus élevé, d'origine sociologique plus variée et qui n'acceptent plus de vivre, comme leurs aînés séparés de leur proche famille.

**Tab. 9** - Chronologie de l'immigration familiale 1960 - 1973.

Date d'arrivée de familles	Nombre de familles	%
Avant 1966	158	13 %
1966	338	24 %
1970	870	63 %
Total	1 366	10 %

Cependant le regroupement familial l'emporte sur la migration familiale simultanée où la femme et les enfants accompagnent le chef de famille.

Tab. 10 - Intervalle entre les dates d'arrivée des conjoints à Lyon (Sce consulaire)

- arrivées simultanées	11%
- délai de 1 à 3 ans	24 %
- délai de 4 à 6 ans	33 %
- délai de 7 à 10 ans	23 %
délai supérieur à 10 ans	9 %
Total	100 %

Le délai moyen séparant la première entrée du chef de famille en France de l'arrivée de sa femme est de 5 ans, mais dans un tiers des cas ce délai est supérieur à 7 ans. Cet écart paraît important mais la date de référence est celle de la première arrivée du migrant et non celle de son mariage. Le schéma le plus fréquent serait celui-ci : après un séjour de 2 ou 3 ans en France qui lui permet de trouver un emploi stable et d'épargner une somme suffisante, le célibataire se marie en Tunisie et son épouse vient le rejoindre une ou deux années après le mariage.

### *- Détermination de la population enfantine.*

Selon la source consulaire, le nombre moyen d'enfants dans les familles musulmanes est de 2,4 mais le chiffre de 3,4 a été calculé chez les ouvriers de l'industrie<sup>8</sup>. En appliquant ces deux coefficients, le nombre d'enfants tunisiens dans le département du Rhône serait compris entre 3 000 et 4 500 soit le double de la statistique préfectorale (1711 enfants en 1973).

La répartition des familles selon le nombre d'enfants met en évidence deux types de foyers (tab. 11) :

1. une majorité de familles (65 %) qui ont moins de 3 enfants. Il s'agit probablement de jeunes couples réunis depuis 1969.
2. une minorité de familles (18 %) ayant plus de 5 enfants. Elles groupent à elles seules près de la moitié (45 %) de toute la population enfantine. Elles sont d'implantation ancienne et une partie des naissances a été enregistrée à Lyon.

---

<sup>8</sup> M. Dupré. Op. cité p. 275.

Tab. 11 - Répartition proportionnelle des familles selon leur nombre d'enfants, (Sce consulaire).

Nombre d'enfants par famille	% de familles	% d'enfants
0	22,4 %	0 %
1	20,5 %	8,3 %
2	12,6 %	10,3 %
3	15,7 %	19,1 %
4	10,4 %	17,0 %
5	9,5 %	19,2 %
6	2,8 %	6,9 %
7	3,3 %	9,4 %
8	1,4 %	4,6 %
9	1,4 %	5,2 %
Total	100,0 %	100,0 %

*- Un petit noyau de familles israélites.*

A côté de la majorité de familles musulmanes, il existe également dans le Rhône une petite communauté<sup>9</sup> de familles israélites de nationalité tunisienne, qui présentent un certain nombre de traits caractéristiques :

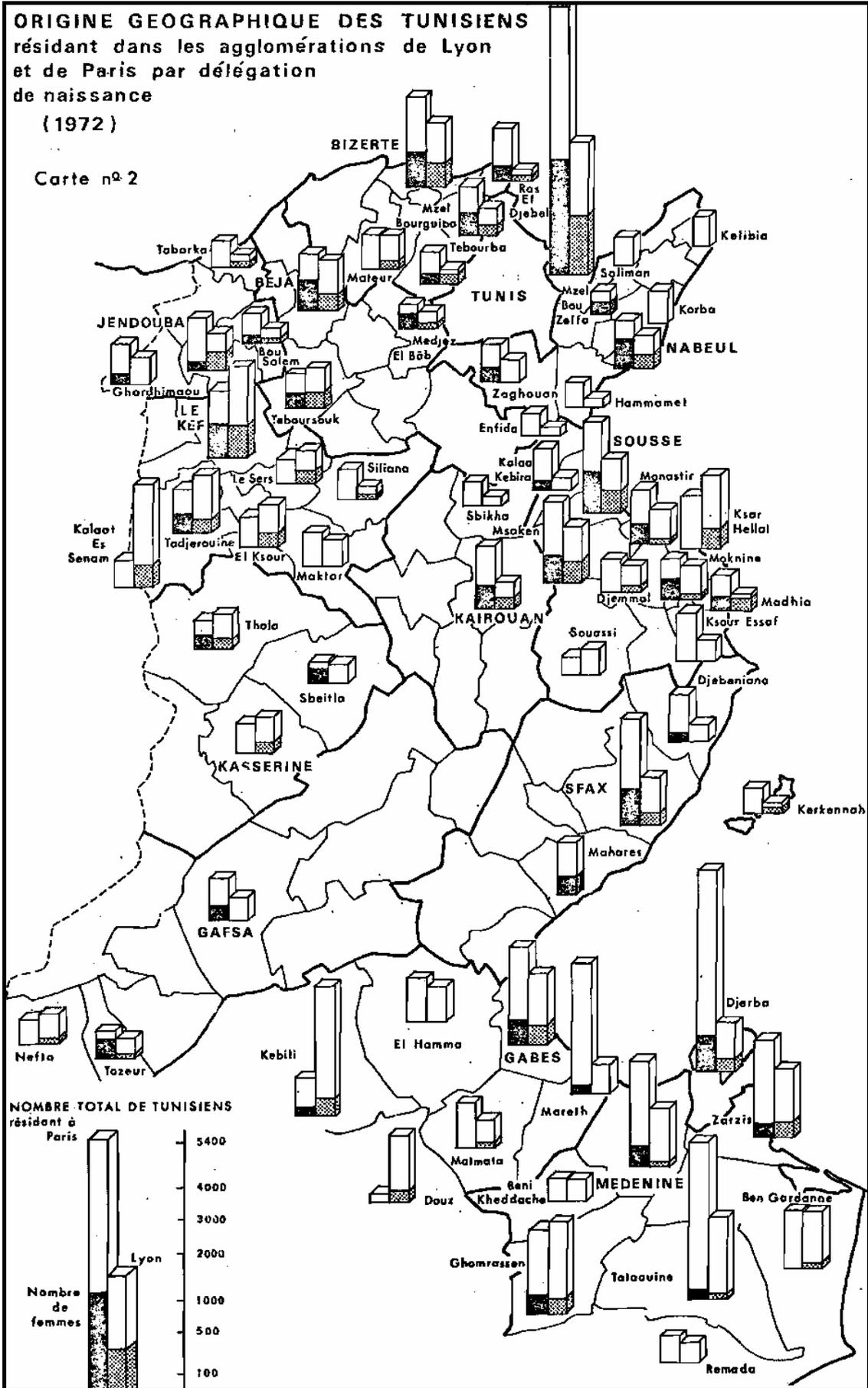
- une implantation plus ancienne: 87 % des Israélites sont arrivés avant 1968 contre 52 % des Musulmans ; la date de leurs entrées en France coïncide souvent avec des évènements politiques (1961 : Bizerte - 1964 : nationalisation des terres coloniales - 1967 : conflit israélo-arabe).
- une répartition par sexe plus équilibrée (38 % de femmes contre 11 % chez les Musulmans) et un vieillissement plus accusé (53 % de plus de 40 ans contre 26 % chez les Musulmans). Cette structure démographique et familiale (majorité de familles résidentes) laisse entrevoir le caractère définitif de leur installation en France, à la différence du projet temporaire formé par la plupart des familles musulmanes.

---

<sup>9</sup> 250 personnes environ, mais une partie de cette population n'est peut être pas immatriculée au Consulat de Tunisie.

**ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES TUNISIENS**  
 résidant dans les agglomérations de Lyon  
 et de Paris par délégation  
 de naissance  
 (1972)

Carte n° 2



## **II - RECRUTEMENT REGIONAL ET REGROUPEMENT COMMUNAUTAIRE**

### **- Un recrutement régional très concentré**

La population tunisienne, résidant dans le Rhône, provient essentiellement de cinq gouvernorats<sup>10</sup> tunisiens qui fournissent, à eux seuls, 86 % des effectifs. Ce sont ceux de :

- Tunis (25 %) et Sousse, sur la côte orientale ;
- Le Kef (13 %) dans la région montagneuse (Tell) du Nord-ouest ;
- Gabès (20 %) et Medenine (17 %) dans le Sud.

Dans le détail, la carte n°2 consacrée à l'origine régionale des migrants montre que les immigrants installés dans l'agglomération lyonnaise viennent surtout de l'intérieur et du Sud du pays, alors que ceux de la zone côtière, plus urbanisée et plus ouverte, se dirigent vers la région parisienne. Un tel contraste est également décelable dans la migration algérienne. La clef de sélection régionale et de répartition en France serait celle-ci :

- population rurale à faible niveau culturel et professionnel → villes industrielles (Ex. Lyon).
- populations urbanisées à niveau culturel et professionnel élevé → villes à structures industrielles variées et secteur tertiaire développé (Ex. Paris).

### **- Une certaine prépondérance du milieu rural.**

L'étude des lieux de résidence des immigrants tunisiens implantés dans le Rhône montre une légère supériorité en faveur du milieu rural :

- 53 % des migrants proviennent des secteurs ruraux
- 15 % des petites villes côtières (Gabès) ou intérieures, Jendouba, Le Kef).
- 33 % des grandes villes littorales : Sousse, Sfax et surtout Tunis d'où part un quart de tous les effectifs.

Mais, en considérant les lieux de naissance, la proportion des ruraux s'accroît à 58 %. Inversement celle des Tunisois s'abaisse à 10 %, ce qui montre l'ampleur de l'exode dont Tunis est le réceptacle avant de devenir un tremplin migratoire vers l'étranger.

### **- Trois types de comportements migratoires.**

Il y a dans l'agglomération lyonnaise trois types de migrants selon leur origine socio-géographique et leur comportement migratoire.

---

<sup>10</sup> Division territoriale équivalente au département. Il s'agit ici des gouvernorats de résidence et non de naissance.

## 1°) Des communautés rurales, regroupées et solidaires.

Le premier type est celui de communautés migrantes très unies qui viennent principalement du Sud tunisien (Tataouine, Ghomrassen et surtout Kebili-Douz), et secondairement du Sahel de Sousse et de la région du Kef (Kalaa-Es-Senam). Leur comportement migratoire s'explique par l'esprit d'entraide et par le système d'obligations réciproques qui soudent la cohésion sociale du groupe. Plusieurs traits les définissent

- l'ancienneté et la stabilité de l'implantation à Lyon ;
- l'importance des flux d'arrivée grâce à la présence de filières migratoires. Ainsi, les oasis de Kebili et de Douz fournissent à elles seules 13 % de tous les migrants, soit 5 fois plus que le gouvernorat agricole de Beja qui est pourtant 6 fois plus peuplé ;
- la faiblesse du niveau culturel et professionnel ;
- le regroupement fréquent dans les entreprises lyonnaises (82 % de la main-d'oeuvre tunisienne d'un grand établissement chimique situé à St Fons est originaire du Sud tunisien) ;
- l'aide effective du groupe en cas de chômage et de maladie ;
- l'absence de migration féminine et familiale : moins de 2 % de femmes parmi les migrants de Kalaa-Es-Senam et de Kebili).
- la recherche de l'habitat collectif, du type foyer (par ex. dans le quartier de Gerland) ou garni ;
- l'intensité des relations avec les villages d'origine (envois très réguliers de mandats postaux).

La reconstitution des communautés de départ autour de quelques noyaux d'habitat collectif assure aux migrants une certaine sécurité mais elle ne favorise pas les contacts avec la société urbaine environnante.

## 2°) Des groupes isolés et dispersés.

A ce type de migration fortement charpenté, s'oppose celui des groupes déstructurés en Tunisie et qui parviennent dans le Rhône en ordre dispersé. Cette population est originaire des régions rurales du Centre (Kairouan, Kasserine) et du Nord-ouest (Beja, Jendouba, Le, Kef) l'opposition au type précédent est totale sur presque tous les points.

En résumé, ces noyaux, souvent réduits à une ou deux familles<sup>11</sup> ne pouvant s'appuyer sur la solidarité d'une communauté et venant de milieux socio-culturels peu adaptés à la vie urbaine, éprouvent de grandes difficultés à s'insérer professionnellement et à réaliser une implantation durable. C'est pourquoi il n'existe pas de filières migratoires entre les lieux de départ et Lyon, ce qui explique leur faible représentation sur la carte des zones d'émigration (carte n° 2).

---

<sup>11</sup> 14 % de femmes parmi les migrants des centres de Béja et de Mateur.

### 3°) Les migrants d'origine urbaine.

Les migrants provenant des villes, et plus précisément des grandes cités côtières présentent des caractères qui les rapprochent du groupe précédent (individualisme dispersion géographique - importance de la migration familiale). Ils s'en distinguent cependant par un niveau professionnel et culturel plus élevé, par une grande familiarité avec la vie urbaine qui leur permet de s'adapter plus facilement et de s'implanter durablement dans l'agglomération.

## CHAPITRE III - L'INSERTION PROFESSIONNELLE

### *I - MODALITES D'ADMISSION SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI*

Les conditions d'admission des Tunisiens sur le marché du travail lyonnais sont indissociables de l'évolution générale de l'immigration tunisienne en France et de ses rapports avec le dispositif réglementaire. Il faut en rappeler brièvement les principales séquences.

De 1963 à 1969, la pratique la plus courante est celle de l'embauche directe par les entreprises, la situation des travailleurs étant régularisée ensuite par l'administration. Ainsi en 1967 et en 1968, le taux de régularisation des Tunisiens est de 99 % et de 98 % contre 82 % pour l'ensemble des travailleurs immigrés, Algériens exclus (Sce : ONI.).

L'application en 1969 de l'accord de main-d'oeuvre, conclu six ans auparavant, entraîne une baisse très nette de cette pratique et le taux de régularisation descend à 70 % en 1969, puis à 27 % en 1971 et en 1972 pour remonter fortement en 1973 pour les raisons que l'on connaît<sup>12</sup>. L'admission se fait sur contrat, mais le nombre des offres anonymes est très inférieur à celui des offres nominatives. Celles ci sont obtenues sous deux formes :

- 1°) Le contrat collectif : ainsi, en 1969, l'entreprise Berliet a recruté en Tunisie quatre contingents de 40 à 60 travailleurs, pour ses usines de Vénissieux - St Priest, sur contrat collectif et nominatif de six mois. Ce type de recrutement direct par les entreprises dans les pays d'origine est peu fréquent en Tunisie, il l'est davantage au Maroc.
- 2°) Le contrat individuel : Celui-ci est obtenu, soit par l'intermédiaire d'un ami ou d'un parent -l'on sait le rôle essentiel de la solidarité familiale et communautaire dans cette recherche- soit par l'intéressé lui-même, mettant à profit le séjour de trois mois en France auquel tout étranger à droit.

Il faut insister sur le rôle des entreprises intérimaires dont la majorité de la main-d'oeuvre à Lyon est maghrébine :

*"Plus que les contrats d'embauche à durée limitée l'appel fréquent aux entreprises intérimaires par les établissements industriels est un régulateur du marché du travail"<sup>13</sup>.*

---

<sup>12</sup> On peut estimer à 1 000 - 1 300 le nombre de Tunisiens qui ont bénéficié des mesures de régularisation exceptionnelles dans le Rhône, en 1973.

<sup>13</sup> M. DUPRE, *op. cité* p. 73.

## **II - UNE INSERTION PROFESSIONNELLE PEU DIVERSIFIEE.**

### **1°) La répartition par branche d'activité en 1968.**

Selon les données régionales de recensement de 1968, la concentration des actifs tunisiens dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, des industries et des transports, (19,3 %) est beaucoup plus forte que dans les autres régions (61,6 % pour la France entière) et notamment dans la région parisienne (54,9 %).

Répartition des actifs tunisiens par branche d'activité (R G P 1968)

	région lyonnaise	région parisienne	France
Agriculture, forêt, mines	3,2 %	0,4 %	3,0 %
Bâtiment et travaux publics	35,2 %	15,6 %	24,2 %
Industries	38,3 %	35,4 %	33,0 %
Transports	5,8 %	3,9 %	4,4 %
Commerces et banques	12,4 %	28,4 %	22,2 %
Services, administration	5,1 %	16,3 %	13,2 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

La sous-représentation dans le secteur tertiaire (commerce et banques, services) est flagrante (17,5 %) non seulement par rapport à l'ensemble de la population tunisienne en France (35,4 %) mais surtout par rapport aux Tunisiens dans la région parisienne (44,7 %).

Il n'est pas douteux que cette répartition professionnelle reflète celle de la structure régionale des emplois mais d'autres facteurs propres à la migration, interviennent également :

- moindre proportion des migrants d'origine véritablement urbaine
- faible proportion d'Israélites à la différence de Paris : 3 % à Lyon en 1972 contre 38 % dans l'agglomération parisienne en 1970<sup>14</sup>.

Cette double différence explique leur faible insertion dans le secteur tertiaire, leur forte concentration dans les activités du bâtiment et l'industrie.

### **L'évolution de 1968 à 1973.**

Les statistiques départementales de l'ONI permettent de suivre partiellement l'évolution intervenue depuis 1968.

---

<sup>14</sup> G. Simon : Les Musulmans et les Israélites tunisiens dans l'agglomération parisienne. 1970. *Population* n° spécial 1974, p.187.

**Tab. 12 - Répartition des travailleurs permanents Tunisiens par activité collective - département du Rhône (1968 - 1973) Sce : ONI.**

		1968	1969	1970	1971	1972	1973	Total 1968- 1973	Autres étrangers
Agriculture forestage	n	39	62	110	161	155	167	694	872
	%	8,9 %	3,8 %	10,8 %	13,0 %	20,7 %	10,9 %	10,5 %	4,4 %
bâtiment TP	n	218	881	447	483	264	593	2886	6947
	%	50,2 %	54,6 %	44,0 %	39,0 %	35,3 %	38,8 %	43,9 %	35,4 %
Métallurgie	n	72	344	257	237	107	193	1210	4470
	%	16,5	21,3 %	25,3 %	19,1 %	14,3 %	12,6 %	18,4 %	22,8 %
Autres activités	n	105	326	201	357	221	573	1783	7290
	%	24,4 %	20,3 %	19,9 %	28,9 %	29,7 %	37,7 %	27,2 %	27,4 %
Total	n	434	1613	1015	1328	747	1526	6573	19579
	%	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Il existe une nette différence entre l'insertion professionnelle des Tunisiens et celle des autres étrangers (Algériens exclus), entre 1968 et 1973 :

- sur-représentation dans l'agriculture et le forestage, le bâtiment et les travaux publics (54 % contre 39 %. Sce ON!).
- sous-représentation dans la métallurgie et les autres secteurs (36 % contre 61 %).

Cette situation est peut-être l'indice d'une sous-qualification professionnelle par rapport aux immigrés d'origine latine, mais elle exprime aussi le rôle des activités agricoles et du bâtiment comme moyen d'accès à un marché de l'emploi, peu ouvert ou mieux tenu par d'autres groupes nationaux.

### - L'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.

Quoi qu'il en soit, l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics est la base de l'insertion professionnelle des Tunisiens dans le Rhône. La conjoncture régionale et locale favorise cette orientation prioritaire, puisque la région Rhône Alpes se place au 2<sup>e</sup> rang français pour le nombre de logements terminés de 1967 à 1971. Sur ce plan, le Rhône connaît même un rythme de croissance supérieur à celui de sa région en 1972, 23 % de logements de plus que l'année précédente, contre 21 % en Rhône Alpes et 14 % en France. L'agglomération est en pleine expansion avec la construction de grands ensembles<sup>15</sup> et les chantiers de travaux publics (tunnel de Fourvières, autoroutes urbaines, centre des affaires de la Part-Dieu). L'évolution de l'emploi a suivi une courbe ascendante (42 000 salariés en 1966 ; 54 000 en 1972<sup>16</sup>, très favorable à l'embauche des immigrés.

<sup>15</sup> R. Rochefort: Les grands ensembles et mutations des banlieues lyonnaises. *Rev. de Géog. de Lyon*. 1970. n° 2. p.201-214.

<sup>16</sup> Points d'Appui pour l'économie Rhône-Alpes. 1972. n° 10.

## - dans l'industrie métallurgique et chimique.

Ces deux types d'industries constituent la base de l'industrie lyonnaise puisqu'avec 31 % des établissements en 1966, ils employaient 51 % de la main-d'oeuvre de l'agglomération. Au recensement de 1968, 19 % des actifs tunisiens travaillaient dans la métallurgie (chiffre confirmé par les entrées enregistrées par l'ONI depuis cette date) et 13 % dans la chimie.

L'emploi et l'adaptation des Maghrébins, dans ces deux types d'industries, a fait l'objet d'une étude très fouillée<sup>17</sup> qu'il n'est pas question de reprendre ici. On y sélectionnera - ainsi que dans la documentation non publiée - les éléments susceptibles de préciser la spécificité de l'insertion professionnelle des Tunisiens.

Tab. 13 - Répartition de la main-d'oeuvre maghrébine dans 47 établissements<sup>18</sup> de l'industrie chimique et métallurgique lyonnaise (1973).

	Tunisiens	Maghrébins	Etrangers	Total salariés
Chimie	98	485	1 023	13 293
Métallurgie	664	4 554	8 347	44 324
Total	762	5 039	9 370	57 617

Si les Tunisiens ne représentent que 1,3 % du nombre de salariés, ils forment 15 % de la main-d'oeuvre nord-africaine de ces établissements. Cette dernière proportion est cependant plus forte dans la chimie (20 %) que dans la métallurgie (14 %) pour des raisons mal élucidées (différences de qualification professionnelle ? localisation dans l'agglomération ?). Leur nombre dans les différents établissements varie entre 10 et 50. Les effectifs les plus élevés se rencontrent dans deux établissements : l'un de construction électrique et l'autre de construction mécanique aux usines Berliet de Vénissieux où ils sont 251 pour 953 Algériens, 928 autres étrangers sur un total de 16 452 salariés. Dans tous les exemples étudiés, sauf un, les Tunisiens sont en minorité par rapport aux Algériens.

Tab. 14 - Evolution des effectifs tunisiens dans les établissements Berliet de l'agglomération lyonnaise (1966 - 1973).

Années	Nombre de Tunisiens
Février 1966	12
Juillet 1967	27
Juillet 1968	67
Juillet 1969	107
Août 1970	328
Juin 1971	283
Juillet 1973	231

<sup>17</sup> M. Dupré *op. cit.*

<sup>18</sup> De plus de 200 salariés.

S'il y a quelques témoins de la phase pionnière (1956-1957) la présence tunisienne dans les entreprises ne devient effectivement sensible qu'à partir de 1967 et surtout de 1970.

L'analyse de 140 cas montre que l'itinéraire professionnel de ces travailleurs se déroule généralement dans le cadre de la même industrie mais avec de fréquents changements de branche (par ex. fonderie - construction mécanique - construction électrique).

Mais il y a également des schémas plus variés c'est le cas de cet ouvrier qui trouve un premier emploi dans le bâtiment de 1966 à 1969 puis il travaille successivement dans une fonderie (1969 - 1972), une entreprise de matériel sanitaire et un établissement de construction électrique (1973). La fréquence des contrats à durée limitée et du travail intérimaire augmente d'ailleurs la mobilité entre les différents secteurs d'activité.

La durée moyenne du séjour, dans une entreprise est de 2 ans (3,4 dans l'industrie chimique - 1,8 dans la métallurgie) mais elle tend à augmenter actuellement : 4,8 dans la chimie et 2,6 dans la métallurgie. Cependant ces chiffres sont très inférieurs à ceux des Algériens (9 ans et 4 ans) qui bénéficient d'une installation beaucoup plus ancienne à Lyon<sup>19</sup>.

Mais la faiblesse de leur ancienneté, qui reste le principal vecteur de la promotion de cette main-d'oeuvre, est compensée par un niveau culturel et par une qualification professionnelle supérieurs à ceux des autres Maghrébins (tab. 15).

Tab. 15 - Répartition des salariés de 47 établissements de l'industrie chimique et métallurgique lyonnaise selon la qualification professionnelle. 1973.

	Tunisiens	Maghrébins	Autres étrangers	Français
Manœuvres	3 %	5 %	4 %	1 %
Ouvriers spécialisés	80 %	82 %	70 %	40 %
Ouvriers qualifiés	17 %	13 %	26 %	59 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Cependant, ce pourcentage d'ouvriers professionnels et qualifiés (17 %) est inférieur non seulement à celui des autres étrangers (26 %) et des Français (59 %) mais également à celui des travailleurs tunisiens immigrés en France de 1968 à 1973 (30 %. Sce .ONI). Cette sous-qualification des Tunisiens de Lyon est liée aux origines et aux caractères de recrutement régional en Tunisie selon l'hypothèse avancée précédemment<sup>20</sup>.

<sup>19</sup> M. Dupré op. cité p. 39.

<sup>20</sup> cf p.

## CHAPITRE IV - L'INSERTION SPATIALE

### 1 - CONCENTRATION URBAINE ET CENTRALITE

#### - la répartition dans l'agglomération.

Selon la carte n° 3, la localisation des Tunisiens dans l'agglomération présente une concentration très marquée, puisque 60 % de cette population se regroupe à l'intérieur d'un quadrilatère déterminé par trois arrondissements (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>) et deux communes de la proche banlieue orientale : Villeurbanne et Vénissieux. Cette implantation se prolonge vers l'est dans les communes de Vaulx-en-Velin et de St Priest.

Tab. 16 - Répartition par arrondissement et commune de banlieue (1973)

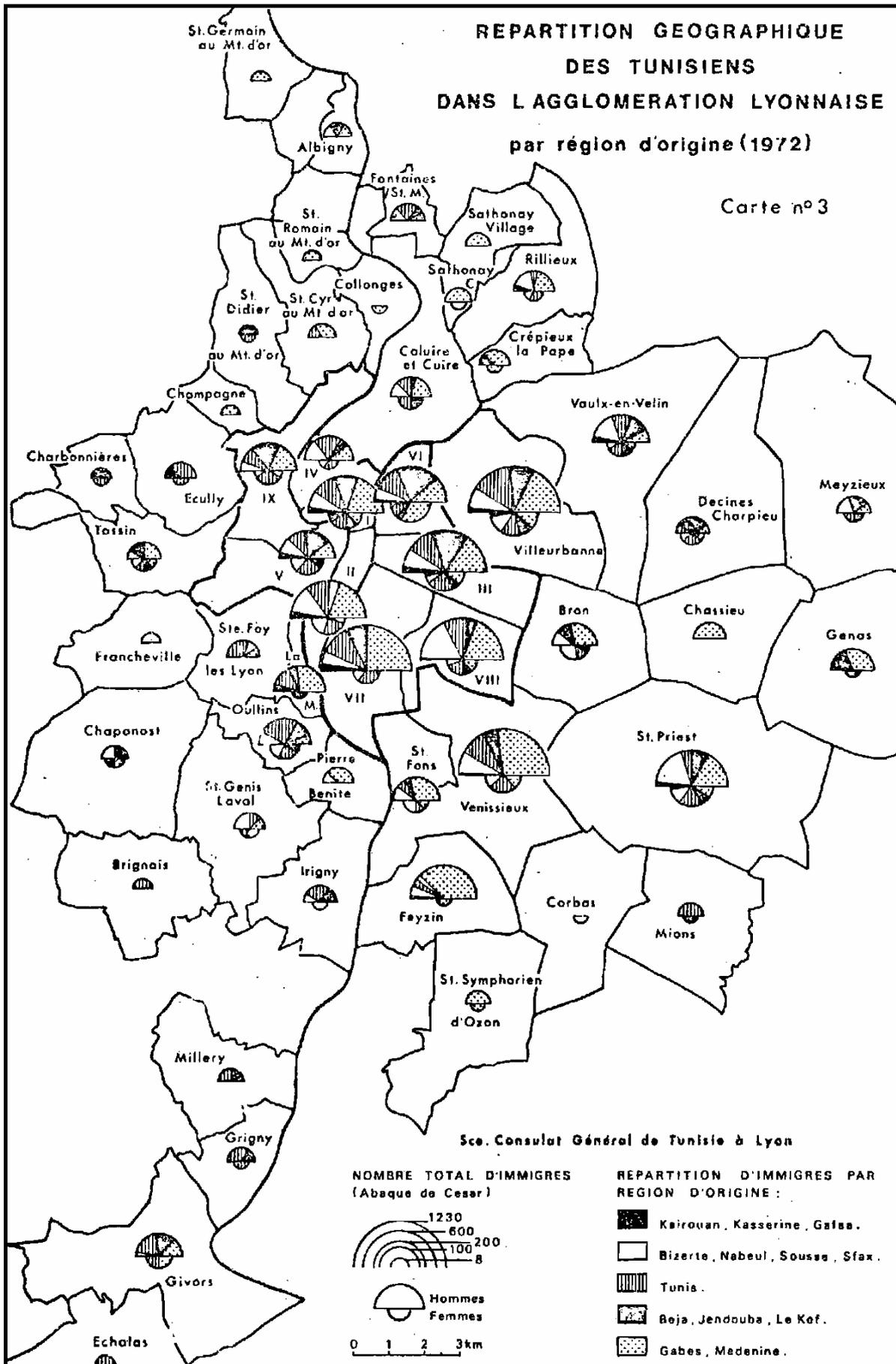
Lyon 1er	850	6,1 %
2è	570	4,1 %
3è	1 040	7,5 %
4è	220	1,6 %
5è	370	2,7 %
6è	740	5,3 %
7è	1 220	8,8 %
8è	770	5,6 %
9è	350	2,5 %
Feyzin	470	3,4 %
St Priest	760	5,5 %
Vaulx-en-Velin	400	2,9 %
Vénissieux	1 410	10,2 %
Villeurbanne	1 610	11,6 %
Autres communes	3 000	22,2 %
Total	13 780	100,0 %

(1) Source consulaire et préfectorale.

A l'inverse, leur nombre est très faible dans les communes résidentielles de l'ouest lyonnais et dans les zones extérieures à l'agglomération actuelle (moins de 10 % des effectifs).

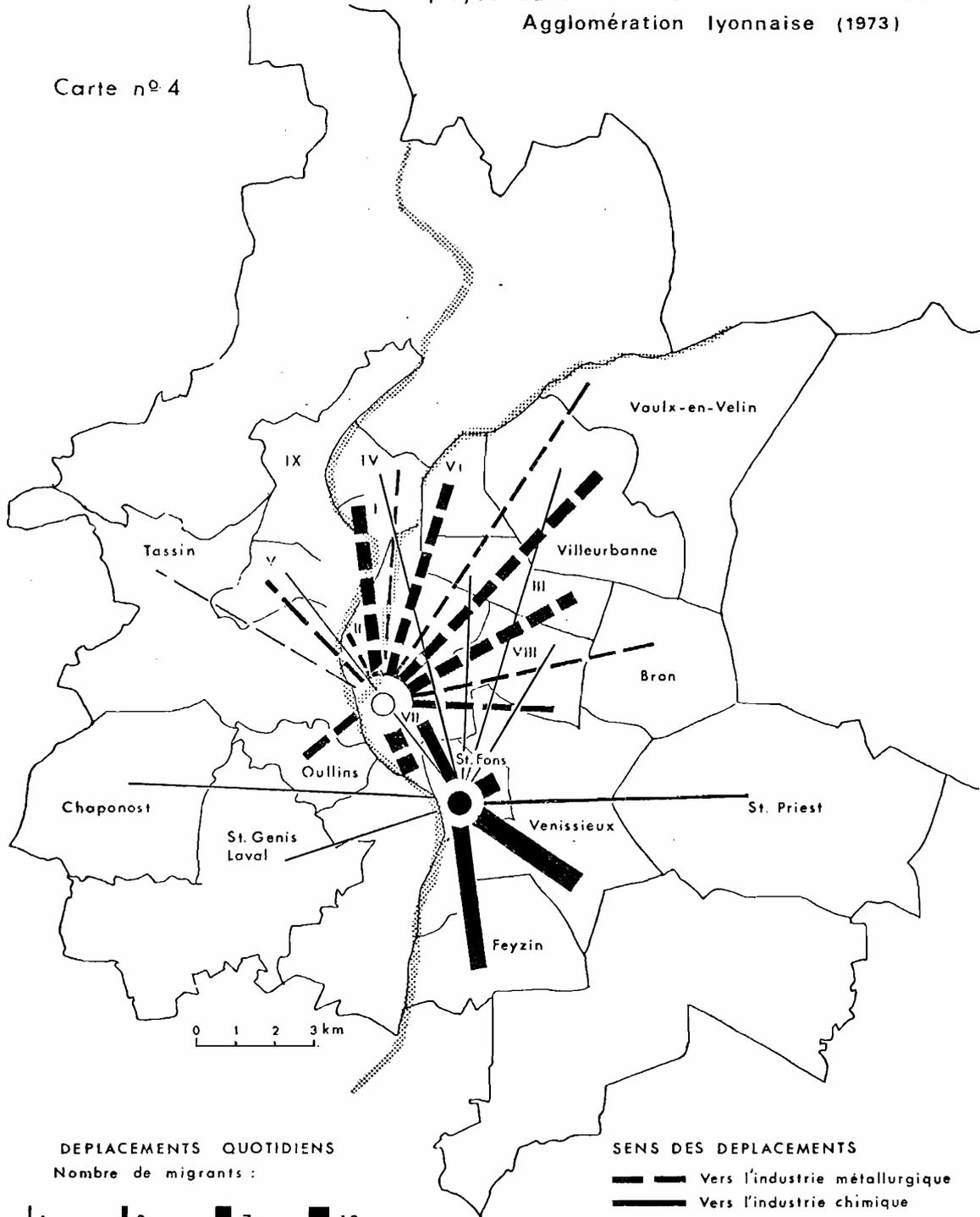
**REPARTITION GEOGRAPHIQUE  
DES TUNISIENS  
DANS L'AGGLOMERATION LYONNAISE  
par région d'origine (1972)**

Carte n°3



DEPLACEMENTS QUOTIDIENS DE LA MAIN D'OEUVRE TUNISIENNE  
 employée dans deux établissements industriels  
 Agglomération lyonnaise (1973)

Carte n° 4



DEPLACEMENTS QUOTIDIENS  
 Nombre de migrants :

1	3	■ 7	■ 10
2	■ 6	■ 9	■ 11

SENS DES DEPLACEMENTS

- Vers l'industrie métallurgique
- Vers l'industrie chimique
- Etablissement métallurgique
- Etablissement chimique

Cette opposition de la distribution met également en valeur la relative centralité de l'implantation tunisienne par rapport à l'ensemble de l'agglomération. On remarque toutefois que le centre de gravité ne coïncide pas exactement avec les quartiers centraux de la ville (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>), mais qu'il se trouve décalé sur la rive gauche du Rhône, dans le quartier de la Guillotière.

Plusieurs types de facteurs concourent à une telle concentration.

#### - la proximité des lieux de travail.

L'étude de M. Dupré a mis parfaitement en valeur l'importance de ce facteur essentiel sur la localisation des ouvriers maghrébins de la métallurgie et de la chimie lyonnaise<sup>21</sup>. On en rappellera les principaux aspects

- concordance des implantations industrielles et des fortes concentrations de Maghrébins. Par exemple, Berliet à Vénissieux, complexe chimique de St Fons - Feyzin.
- Faible ampleur des migrations pendulaires (2 à 3 km), à l'inverse de la dispersion des travailleurs français (50 km).
- utilisation massive des transports collectifs et notamment des cars de ramassage.

La carte n° 4 consacrée aux déplacements quotidiens de la main-d'œuvre tunisienne prouve le rayon réduit de ces migrations alternantes et la polarisation différente exercée par les deux établissements étudiés.

La localisation dans la zone principale d'emplois industriels permet et même favorise une certaine mobilité entre les établissements et les différentes entreprises. Mais d'autres facteurs jouent également un rôle important.

#### - le regroupement sociologique.

La répartition des Tunisiens paraît relativement conforme à celle de la population étrangère de l'agglomération. C'est le cas dans le quartier de Vaise, de la Croix-Rousse (montée de la grande côte), le Vieux St Jean qui se vide de sa population à faible revenu, à Villeurbanne (Cité rue Olivier de Serres), à Gerland et la Mouche, à St Priest, mais il faudrait disposer de données plus précises sur la répartition actuelle des étrangers pour déterminer le degré de coïncidence des implantations.

Par contre la concordance est presque totale avec la répartition de la population algérienne et, dans une moindre mesure marocaine<sup>22</sup>. On ne rencontre pas une telle similitude dans l'agglomération parisienne. Le regroupement sociologique des Maghrébins, fondé sur une communauté de liens d'intérêts communs joue pleinement à Lyon où - à la différence de Paris - les types d'insertion professionnelle des Maghrébins sont en définitive très limités (industrie - bâtiment) et ne permettent pas aux Tunisiens de migrer vers les emplois du secteur tertiaire, qui favorisent une certaine dispersion de la main-d'oeuvre.

---

<sup>21</sup> M. Dupré, *op. cité* p. 103, 108. Carte W et 2.

<sup>22</sup> M. Dupré, *op. cité*, carte Y

Mais, à l'intérieur de cette implantation urbaine des Maghrébins à Lyon, quel est le rôle de la solidarité régionale dans le regroupement des migrants ? La carte n° 3 donne la répartition des Tunisiens selon leur région d'origine en Tunisie. Il y a à ce niveau trois types de localisation urbaine en fonction de l'origine socio-géographique et des comportements migratoires précédemment définis.

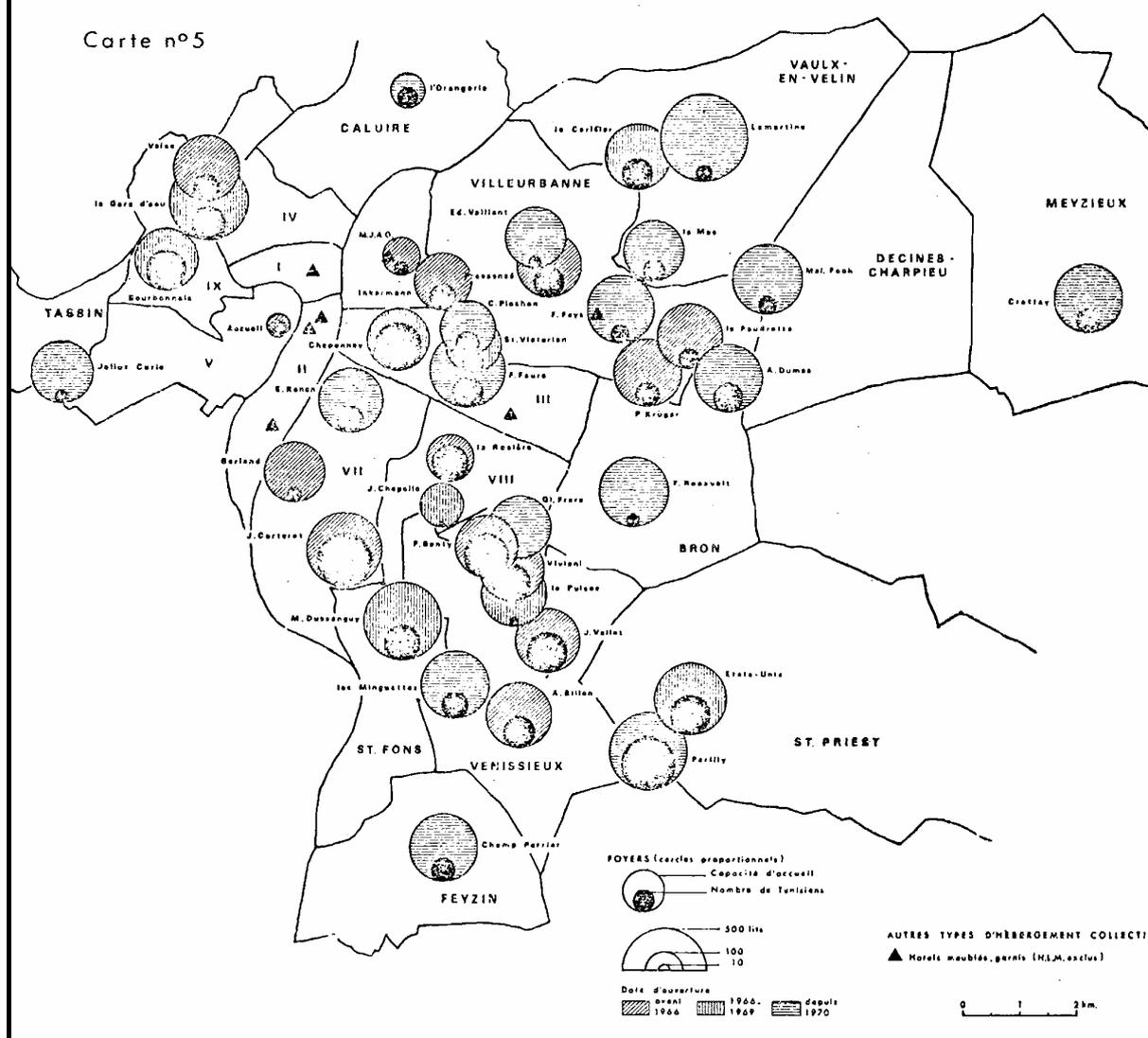
1. **Les communautés rurales** solidaires et cohérentes présentent une tendance fort nette à la concentration.
  - les immigrés du Sud se regroupent dans les quartiers Sud-est de la ville (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>) et de la banlieue adjacente (Vénissieux, St Fons, Feyzin). C'est le cas des migrants de Douz (Gabès) qui résident dans le 7<sup>e</sup> (43 %), à Vénissieux (17 %) et à Feyzin (9 %).
  - ceux de Kalaa-Es-Senam (région du Kef dans le nord-ouest) ont une répartition spatiale très différente et moins concentrée : 20 % dans le 3<sup>e</sup> - 10 % dans le 6<sup>e</sup> - 15 % à Villeurbanne.
2. **Les groupes déstructurés et les migrants d'origine urbaine** qui ont un comportement de type individualiste, se répartissent uniquement dans la ville et dans les principales communes de banlieue. La localisation des Tunisois de naissance en est tout à fait représentative (tab. 17).

Tab. 17 - Répartition des Tunisois dans l'agglomération lyonnaise.

Lyon 1 <sup>er</sup>	96
2 <sup>e</sup>	64
3 <sup>e</sup>	104
4 <sup>e</sup>	44
5 <sup>e</sup>	36
6 <sup>e</sup>	52
7 <sup>e</sup>	100
8 <sup>e</sup>	56
9 <sup>e</sup>	40
Oullins	36
St Priest	54
Vénissieux	116
Villeurbanne	212
Autres communes	
Total	1316

Le taux de regroupement ne dépasse pas 10 % qu'une seule fois : à Villeurbanne (16 %) à cause de l'implantation des familles dans la Cité de la rue Olivier de Serres.

**REPARTITION DES TUNISIENS  
DANS LES FOYERS DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE  
(1972-1973)**



## Le rôle de la situation familiale et du type de logement.

Mais la localisation des étrangers dans une ville dépend également de leur situation familiale et des possibilités de logement, que ces logements soient mis à leur disposition par les entreprises, par les collectivités locales (HLM, cités de transit, foyers pour les isolés) ou par les particuliers. Il faut distinguer à ce titre deux types de situation en relation avec l'insertion spatiale

### 1°) Le cas des isolés.

La population tunisienne à Lyon est caractérisée, on l'a vu, par la forte proportion de travailleurs "isolés" (88 % des hommes soit 9 000 à 10 000 personnes). Originaires des régions rurales de l'intérieur et du Sud tunisien, ces ouvriers recherchent

souvent des logements de type collectif, où ils se regroupent en fonction de leurs origines locales ou régionales. Il y a deux types d'habitat collectif :

- les foyers de travailleurs migrants. L'agglomération possède un nombre de foyers proportionnellement plus élevé que les autres villes françaises : au moins 12 000 places en 43 foyers. Les Tunisiens en occupent le sixième en 1973 : 2 200 environ, ce qui représente le quart de la population masculine isolée. La carte n°5 en donne la répartition par arrondissement et par commune en fonction de la capacité d'accueil et de la date d'ouverture du foyer.

Tab. 18 : Répartition des Tunisiens dans les foyers en 1972-1973 (Sce F.A.S.).

	Nombre	% par rapport au nombre total de Tunisiens logés en foyers	% par rapport à la population Tunisienne
Lyon 1er	0	0	0
2 <sup>e</sup>	0	0	0
3 <sup>e</sup>	283	12,8 %	27,2 %
4 <sup>e</sup>	0	0	0
5 <sup>e</sup>	15	0,5 %	0,4 %
6 <sup>e</sup>	10	0,6 %	1,3 %
7 <sup>e</sup>	293	13,3 %	24,0 %
8 <sup>e</sup>	126	5,7 %	36,0 %
9 <sup>e</sup>	225	10,2 %	64,2 %
Feyzin	35	1,5 %	7,4 %
St Priest	282	12,7 %	36,8 %
Vaulx-en-Velin	201	9,0 %	50,0 %
Vénissieux	322	14,6 %	22,8 %
Villeurbanne	150	6,8 %	9,3 %
Autres communes (1)	276	12,5 %	9,2 %
Total	2 218	100,0 %	15,9 %

Cette répartition très concentrée sur la rive gauche du Rhône coïncide avec celle de l'implantation tunisienne et maghrébine en notant, toutefois, une distinction entre les foyers du secteur N.E. (6<sup>e</sup>, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin) relativement peu fréquentés et ceux du secteur S.E. du 3<sup>e</sup> à St-Priest où les Tunisiens du Sud se regroupent fortement. Le foyer Carteret ouvert en 1959 dans le quartier de Gerland (7<sup>e</sup>) abrite 51 % de Tunisiens originaires surtout du Sud.

L'implantation et la stabilité sont d'ailleurs plus fortes dans les foyers anciens que dans ceux qui ont été ouverts récemment à la périphérie urbaine.

Tab. 19 - Répartition des Tunisiens en fonction de la date d'ouverture des foyers.

Date d'ouverture	nombre de Tunisiens	%	capacité d'accueil	% de Tunisiens
Avant 1966	851	38,4 %	2 781	30,0 %
De 1966 à 1969	715	28,7 %	3 168	22,5 %
Après 1969	752	33,9 %	6 064	12,4 %
Total	2 218	100,0 %	12 013	18,3 %

Une autre partie de la population masculine réside dans les garnis situés dans les immeubles anciens et souvent dégradés<sup>23</sup> des quartiers centraux (1<sup>er</sup> : montée de la grande côte, Ile rue de la Monnaie, Palais-Grillet, rue Mercière), et périphériques (IIIe rue Aujas et VIIIe rue Valursault). Certains de ces quartiers sont d'ailleurs en cours de rénovation (IIIe).

Enfin il y avait dans la plaine de Feyzin, un bidonville où 200 à 250 Tunisiens, originaires du Sud essentiellement (80 % des effectifs) h~bitaient dans des vieilles caravanes et des carcasses de voitures. Plusieurs opérations de résorption de l'habitat insalubre les ont fait migrer vers d'autres types d'habitat collectif et notamment vers les foyers SONACOTRA de Feyzin et de St Fons<sup>24</sup>.

## 2°) Les familles

A la différence des travailleurs isolés, la majorité des familles résident dans la banlieue orientale (63 % des familles et 70 % des enfants scolarisés).

Tab. 20 - Répartition des familles dans l'agglomération lyonnaise (1973)

	Familles (1)		Enfants scolarisés (2)		Enfants maghrébins scolarisés (2)
Lyon 1er	55	4 %	25	2 %	3 %
2 <sup>e</sup>	50	4 %	16	1 %	1 %
3 <sup>e</sup>	110	8 %	33	3 %	3%
4 <sup>e</sup>	15	1 %	40	3 %	2 %
5 <sup>e</sup>	35	3 %	49	4 %	4 %
6 <sup>e</sup>	120	9 %	51	4 %	6 %
7 <sup>e</sup>	30	2 %	33	3 %	6 %
8 <sup>e</sup>	35	3 %	57	4 %	4 %
9 <sup>e</sup>	35	3 %	71	6 %	4 %
Feyzin	35	3 %	18	1 %	1 %
St Priest	140	11 %	169	13 %	3 %
Vaulx-en-Velin	25	2 %	55	4 %	10 %
Vénissieux	100	7 %	170	13 %	15 %
Villeurbanne	270	20 %	270	21 %	20 %
Autres communes (1)	280	20 %	198	18 %	18 %
Total	1300	100 %	1255	100 %	100 %

(1) Source consulaire et préfectorale - (2) Inspection académique du Rhône 1972-1973.

<sup>23</sup> Au 31 décembre 1972, on recensait officiellement 672 garnis dont 101 étaient considérés comme insalubres.

<sup>24</sup> bulletin du G.I.P. 1974. n°11.

Parmi les communes de l'Est lyonnais, trois pôles dominant nettement Villeurbanne (20 %), St Priest (11 %) où ces familles sont plus représentées que les autres maghrébins et Vénissieux (7 %). On note leur faible attirance pour Vaulx-en-Velin, tout comme les travailleurs isolés (cf. carte n° 5). Leur présence en banlieue est liée à deux types d'habitat collectif :

- les H.L.M. où les familles tunisiennes sont relativement dispersées à Vénissieux et à St Priest "*On trouve rarement deux familles tunisiennes dans le même immeuble*"<sup>25</sup>.
- une cité privée, située rue Olivier de Serres à Villeurbanne où s'est constitué un véritable ghetto maghrébin avec 94 % de familles maghrébines (2 600 personnes dont 2 000 enfants). 12 % de cette population est tunisienne<sup>26</sup>.

A l'intérieur de Lyon, la répartition est assez uniforme sans concentration véritable. Peut-être y a-t-il une attraction plus forte de certains quartiers déjà cités, le Vieux-St-Jean où domine l'immigration latine, la montée de la Grand-Côte. Selon les enquêtes réalisées en 1972 par une association lyonnaise<sup>26</sup> les conditions sont généralement très médiocres : surpeuplement - situation insalubre - manque de confort.

## **II - FLUX INTERNES ET RESEAUX**

### **- Un champ migratoire délimité.**

La mobilité à l'intérieur de l'agglomération paraît élevée puisque selon le recensement de 1968, un tiers des Tunisiens, présents dans le Rhône en 1968, résidait, six ans après dans une autre commune de ce département.

Pour l'orientation de ces flux internes, on dispose de la carte n°6 établie d'après les changements de résidence intervenus depuis 1964 et signalés sur les fiches du Consulat.

Globalement, les déplacements les plus importants se concentrent à l'intérieur de l'espace principal utilisé par les Tunisiens dans les arrondissements et les communes de l'Est lyonnais (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, Villeurbanne, Vénissieux, St Priest)<sup>27</sup>. Dans la majorité des cas, l'ampleur de ces déplacements est limitée car ceux-ci s'effectuent entre communes adjacentes, par exemple du 6<sup>e</sup> vers Villeurbanne, entre le 7<sup>e</sup> et le 2<sup>e</sup>, le 3<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup>, Vénissieux). Parfois même il s'agit d'aller-retours (23 % des cas de migrations réalisées successivement par le même individu). Mais des flux importants réunissent des communes éloignées : ainsi Villeurbanne à Vénissieux.

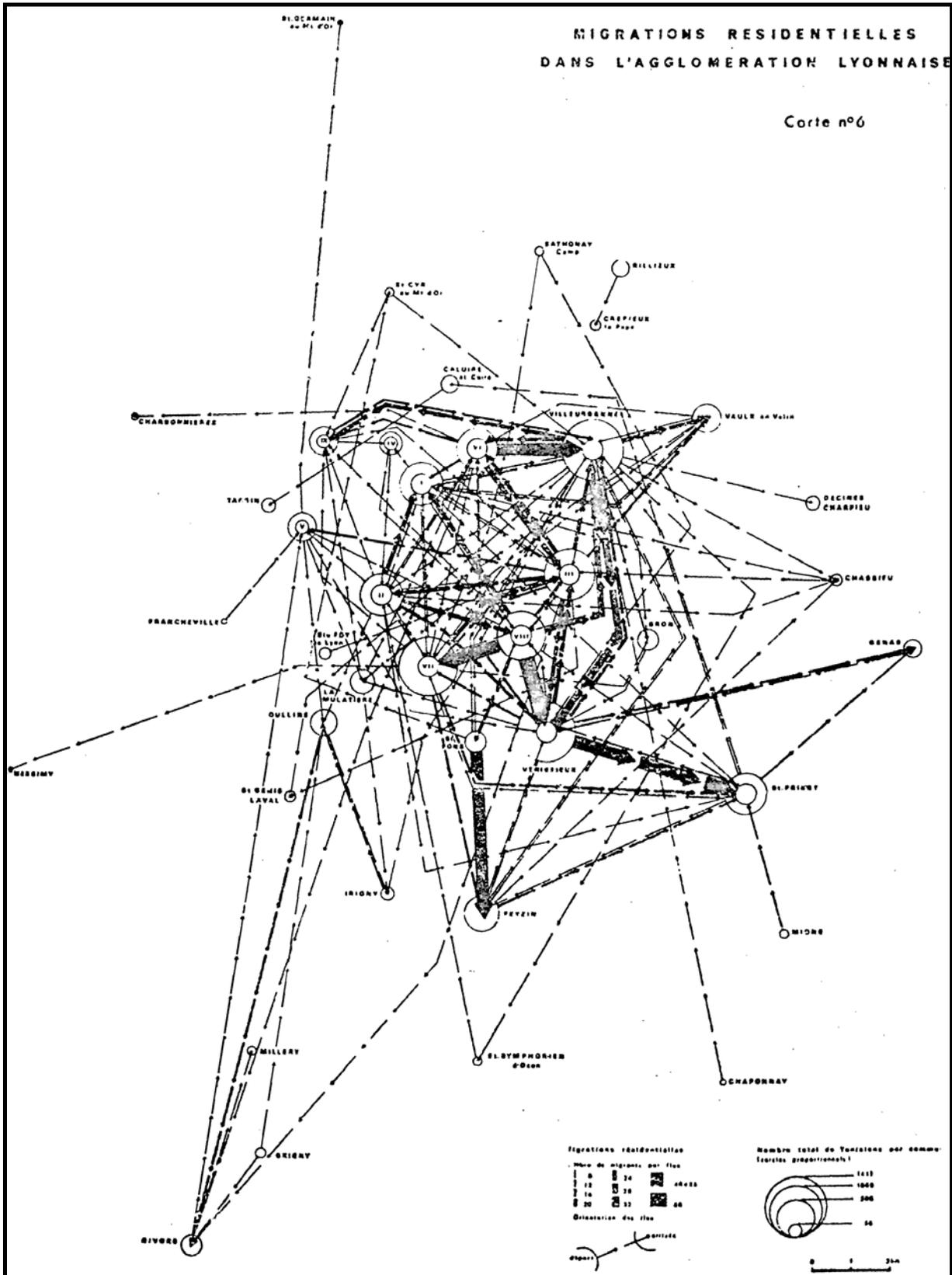
<sup>25</sup> TOUMI. Les familles tunisiennes à Lyon. 1969. p. 17.

<sup>26</sup> Accueil et Rencontre : où en est dans le Rhône le logement des Français et des Immigrés.

<sup>27</sup> A.C.T. Emploi et logement des travailleurs immigrés 1973. Rapport final p. 83.

# MIGRATIONS RESIDENTIELLES DANS L'AGGLOMERATION LYONNAISE

Carte n°6



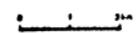
**Figurations résidentielles**

Nombre de migrants par flux	
1-10	11-20
21-30	31-40
41-50	51-60

**Orientation des flux**

**Nombre total de Transactions par commune (échelle géographique)**

1-100
100-500
500-1000
1000+



L'explication de ces déplacements et de leurs orientations est plus délicate. Ces flux internes traduisent probablement plusieurs types de phénomènes

- mobilité professionnelle à l'intérieur de l'agglomération et desserrement des établissements industriels vers la périphérie
- poussée de Lyon vers l'Est, rénovation (Vieux St-Jean) et mutation urbaine (Part-Dieu).
- évolution de la situation familiale et sociale des migrants, le mariage et l'arrivée de la famille entraînant un départ de la ville pour une installation plus stable en banlieue.

### - Deux types de réseaux internes.

Mais, au delà de ces explications, ces flux ne sont-ils pas l'expression géographique de réseaux formés des mille liens (matériels affectifs) qui peuvent réunir entre eux les ressortissants d'un même village, d'une même région et d'un même pays. Une étude sur l'emploi et le logement des immigrés dans l'agglomération parisienne signale :

*"L'existence de réseaux de communications et d'information l'intérieur des zones d'habitat (îlots, immeubles) mais organisés principalement sur une base nationale. Les communications inter-zones sont plus diverses pour une même nationalité que les communications à l'intérieur d'une même zone mais touchant plusieurs nationalités".*

Dans le cas lyonnais, l'on est tenté de distinguer deux réseaux articulés autour de deux ou trois "points d'ancrage où l'installation des Tunisiens est ancienne et relativement stable :

- 1°) le réseau Sud couvrirait le secteur méridional du champ migratoire et serait articulé autour du 8<sup>e</sup> arrondissement et de Vénissieux, en regroupant le 3<sup>e</sup>, le 2<sup>e</sup>, une partie du 1<sup>er</sup> et le 7<sup>e</sup> arrondissement, il se prolongerait vers Feyzin, au Sud et vers l'Est en direction de St Priest et de Genas. Il rassemblerait essentiellement ces communautés masculines du Sud Tunisien, anciennement et fortement implantées dans ces quartiers. Dans le 2<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup>, 52 % des Tunisiens sont arrivés en France avant 1965, à Vénissieux : 42 %, dans le 3<sup>e</sup> et dans le 5<sup>e</sup> : 35 %. Les structures spatiales de ce premier réseau reposent essentiellement sur l'habitat collectif (garnis et surtout, les foyers ouverts il y a dix ou quinze ans), ainsi que sur les principales entreprises. A l'intérieur ce champ est parcouru par des flux orientés vers l'Est sous la poussée de l'agglomération mais le passage de la ville vers la grande banlieue se ferait en plusieurs étapes : par exemple du 8<sup>e</sup> vers Vénissieux, de Vénissieux vers St-Priest, puis vers Genas).

- 2°) le réseau Nord.
- Sur ce premier réseau vient se greffer un second qui s'articulerait autour de Villeurbanne (44 % d'arrivées antérieures à 1965). " Il grouperait le 9<sup>e</sup>, le 4<sup>e</sup>, une partie du 1<sup>er</sup> et le 6<sup>e</sup> arrondissement et s'étendrait vers l'est en direction de Vaulx-en-Velin. Trois caractères distinguent sa population de celle du réseau précédent :
  - la diversité de l'origine socio-géographique
  - l'implantation plus récente (80 % d'arrivées postérieures à 1965 dans le 1<sup>er</sup>, le 4<sup>e</sup>, le 6<sup>e</sup> et à Vaulx-en-Velin.
  - l'importance de la migration familiale.

Des liens unissent ces deux réseaux : entre le 3<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup>, Villeurbanne et Vénissieux.

## CHAPITRE V : LE RELAIS MIGRATOIRE LYONNAIS

Lyon, par sa fonction de capitale régionale et par sa situation sur l'axe Marseille-Paris est en position de relais ou de plaque tournante dans l'espace migratoire des Tunisiens en France. Mais avant d'analyser cette situation, il faut déterminer le degré de stabilité de cette population dans le Rhône.

### 1 - LE DEGRE DE STABILITE DE LA POPULATION.

A la différence de la source préfectorale où l'on procède annuellement à l'élimination des titres de séjour périmés, le Consulat conserve les fiches de ses migrants qui ne lui signalent pas leur changement de résidence hors de la région consulaire. La comparaison entre les deux sources permet donc d'estimer le nombre minimum de départs intervenus depuis 1956<sup>28</sup>.

Tab. 21 - Tunisiens ne résidant plus dans le Rhône en 1972.

	Hommes		Femmes		Total	
	nombre	% absents	nombre	% absents	nombre	% absents
Source consulaire	12 032		1 200		13 232	
Source préfectorale	9 091		1 017		10 018	
Population absente	2 941	24 %	183	15 %	3 124	23 %

En définitive, on peut dire que le quart au moins de la population ayant résidé dans le Rhône de 1956 à 1972, a quitté définitivement ce département, soit pour une autre région, soit pour un retour définitif en Tunisie.

Ce tableau appelle plusieurs observations :

1. Le pourcentage de départs définitifs (23 %) est un taux minimum puisque la source préfectorale servant de référence renfermait en 1971 86 % de titres de séjour dont la durée de validité était supérieure à 1 an (61 % de durée égale à 3 ans et 25 % égale à 10 ans).
2. Un traitement interne de la source consulaire selon des critères spécifiques aboutit à un taux d'absence très voisin (20 %) ; D'autre part, les Tunisiens qui étaient en situation administrative irrégulière en 1972 et qui furent régularisés l'année suivante ne figurent pas dans la source consulaire dont les résultats sont présentés ici.
3. La mobilité effective de la population tunisienne du Rhône par rapport à l'extérieur est supérieure à 23 % car les statistiques préfectorales reposent sur un solde migratoire issu du bilan des entrées et sorties.
4. La stabilité de la population masculine (76 % de résidents) est nettement inférieure à celle des femmes (85 % de résidents) car celles-ci appartiennent à des familles qui sont, en général, moins mobiles que les "isolés" masculins.

<sup>28</sup> Population âgée de plus de 16 ans.

La répartition des taux de départs définitifs par tranche d'âge montre un double phénomène (tab. 22).

**Tab. 22 - Répartition des départs définitifs par tranche d'âge.**  
Source consulaire.

Tranche d'âge	Taux de départs définitifs	Taux de masculinité
19 - 23	2 %	707
24 - 28	12 %	420
29 - 33	17 %	660
34 - 38	29 %	1 856
39 - 43	28 %	1 600
44 - 48	22 %	405
49 - 53	24 %	235
54 - 58	41 %	666
59 - 63	42 %	520
64 - - 69	18 %	

L'augmentation des taux de départ avec l'âge exprime - à notre avis - le mouvement des retours définitifs en Tunisie à la fin de la période d'activité (41,5 % entre 54 et 63 ans).

L'accroissement des taux de départ entre 34 et 43 ans correspond également à celui de la masculinité de la population et traduirait de la part des travailleurs isolés une plus grande mobilité dans l'espace régional et national.

## ***II - LE RELAIS MIGRATOIRE.***

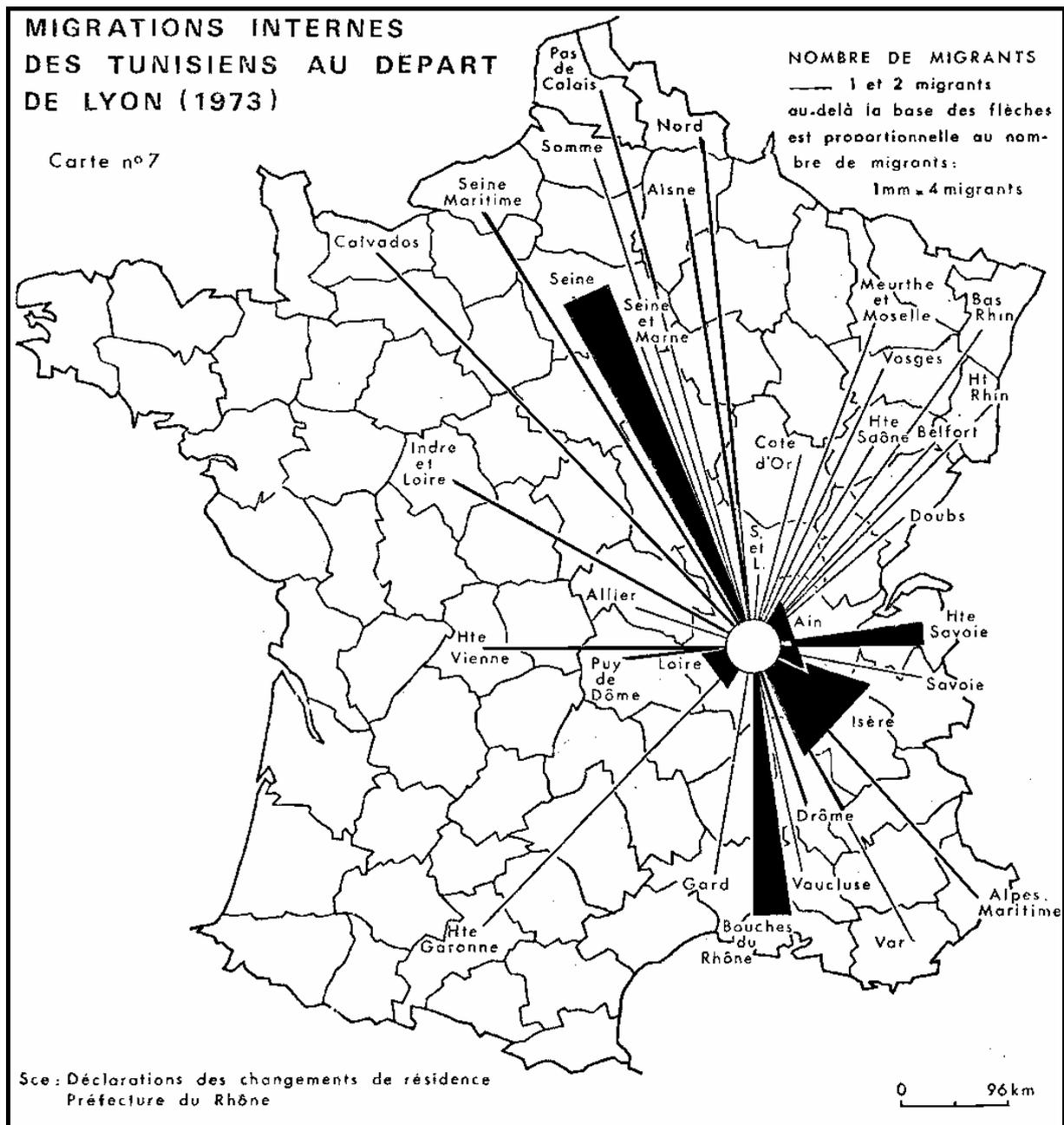
Lyon exerce cette fonction de relais migratoire sur le plan régional et sur le plan national. Les transferts de dossiers<sup>29</sup> enregistrés par la préfecture du Rhône en 1972 - 1973 confirment le double rôle (carte n°7 et n°8).

### **1°) à l'intérieur de la région Rhône-Alpes.**

Historiquement, il y a eu un phénomène de diffusion à partir du foyer lyonnais vers les départements périphériques<sup>30</sup> qui rassemblent actuellement la moitié des Tunisiens résidant dans la région Rhône-Alpes. Le mouvement a été plus précoce vers l'Isère (1963-1967), plus tardif avec l'Ain et la Loire (1966-1970).

<sup>29</sup> La somme des arrivées et des départs représente environ 10 % de la population adulte tunisienne résidant dans le Rhône.

<sup>30</sup> Cf. carte n°1.



Actuellement les échanges intra-régionaux s'effectuent essentiellement avec trois départements. Le solde est positif pour le Rhône vis-à-vis de la Loire dont on connaît les graves problèmes de reconversion économique, il est négatif avec l'Ain, l'Isère et la Haute-Savoie, ce qui traduit le décalement du centre de gravité régional vers l'Est.

Malgré le caractère permanent de l'implantation tunisienne dans les différents départements, ces déplacements intra-régionaux et le rythme variable des admissions annuelles prouvent la souplesse de cette immigration qui s'adapte à l'évolution différentielle du marché de l'emploi régional.



## CONCLUSION.

Malgré son caractère relativement récent, l'immigration tunisienne est maintenant solidement implantée dans l'agglomération lyonnaise dont elle contribue avec les autres étrangers à modifier les caractères démographiques et socioculturels.

Si elle s'insère sur le plan de l'emploi dans les structures que lui impose l'économie locale, elle utilise par contre l'espace urbain selon des schémas qui lui sont propres et qui dérivent de ses origines socio-géographiques. La solution des problèmes que cette population immigrée pose, et qui se posent également à elle, passent par la connaissance précise de ces mécanismes particuliers.

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

A.C.T. *Emploi et logement des travailleurs immigrés*. 1973.

BUTAUD. *Le logement des travailleurs immigrés en France*. Documents CNRO Déc. 1973, 252 p.

DUPRE (M). *Sur l'adaptation des travailleurs immigrés maghrébins dans les établissements chimiques et métallurgiques de l'agglomération lyonnaise*. Mémoire de géographie, Lyon 1974. 286 p.

OREAM - *L'insertion sociale des étrangers dans l'aire métropolitaine de Lyon*. St Etienne - 1967. 101 p.

SIMON (G). L'émigration tunisienne en 1972. *Méditerranée* 1973 n° 4. p.95-109.

## TABLE DES CARTES

Carte n°1 - Répartition départementale des Tunisiens en 1958 - 1966 - 1973	8
Carte n°2 - Origine géographique des Tunisiens résidant dans les agglomérations de Lyon et de Paris par délégation de naissance (1972)	19
Carte n°3 - Répartition géographique des Tunisiens dans l'agglomération lyonnaise par région d'origine	29
Carte n°4 - Déplacements quotidiens de la main-d'œuvre tunisienne employée dans deux établissements industriels - Agglomération lyonnaise (1973)	30
Carte n°5 - Répartition des Tunisiens dans les foyers de l'agglomération lyonnaise (1972-1973)	33
Carte n°6 - Migrations résidentielles dans l'agglomération lyonnaise	37
Carte n°7 - Migrations internes des Tunisiens au départ de Lyon (1973)	42
Carte n°8 - Migrations internes des Tunisiens vers Lyon (1973)	43

## TABLE DES FIGURES

Fig. 1 - Evolution des effectifs tunisiens dans le département du Rhône (1957-1973)	9
Fig. 2 - Nombre d'arrivées annuelles de Tunisiens dans le département du Rhône (1956-1971) - source consulaire	10
Fig. 3 - Pyramide des âges de la population tunisienne dans le Rhône (1972)	13
Fig. 4 - Entrées annuelles de familles musulmanes tunisiennes dans le Rhône (1960-1973) - Source consulaire et O.N.I.	14

## TABLE DES TABLEAUX

Tab. 1 - Répartition de la population étrangère et des salariés étrangers par région de programme	6
Tab. 2 - L'immigration maghrébine et latine dans le Rhône (31 Déc. 1972)	7
Tab. 3 - Evolution de la population tunisienne dans le Rhône (1956-1973)	10
Tab. 4 - Nombre d'arrivées annuelles des Tunisiens dans le Rhône (1956-1973)	11
Tab. 5 - Répartition par sexe en 1972 et en 1973 (Source préfectorale)	14
Tab. 6 - Répartition par sexe et tranche d'âge en 1972 (Source consulaire)	15
Tab. 7 - Répartition des travailleurs tunisiens par tranche d'âge en France (Source O.N.I.)	15
Tab. 8 - Pourcentage de femmes dans la population migrante par région de naissance (source consulaire)	16
Tab. 9 - Chronologie de l'immigration familiale 1960-1973	16
Tab. 10 - Intervalle entre les dates d'arrivée des conjoints à Lyon (source consulaire)	17
Tab. 11 - Répartition proportionnelle des familles selon leur nombre d'enfants (Source consulaire)	18
Tab. non numéroté - Répartition des actifs tunisiens par branche d'activité (R G P 1968)	24
Tab. 12 - Répartition des travailleurs permanents tunisiens par activité collective - département du Rhône (1968-1973) - Source : ONI	25
Tab. 13 - Répartition de la main-d'œuvre maghrébine dans 47 établissements de l'industrie chimique et métallurgique lyonnaise (1973)	26
Tab. 14 - Evolution des effectifs tunisiens dans les établissements Berliet de l'agglomération lyonnaise (1966-1973)	26
Tab. 15 - Répartition des salariés de 47 établissements de l'industrie chimique et métallurgique lyonnaise selon la qualification professionnelle. 1973	27
Tab. 16 - Répartition par arrondissement et commune de banlieue	28
Tab. 17 - Répartition des Tunisois dans l'agglomération lyonnaise	32
Tab. 18 - Répartition des Tunisiens dans les foyers en 1972-1973 (FAS)	34
Tab. 19 - Répartition des Tunisiens en fonction de la date d'ouverture des foyers	35
Tab. 20 - Répartition des familles dans l'agglomération lyonnaise (1973)	35
Tab. 21 - Tunisiens ne résidant plus dans le Rhône en 1972	40
Tab. 22 - Répartition des départs définitifs par tranche d'âge - source consulaire	418

## TABLE DES MATIERES

Introduction	3
1) La spécificité de l'immigration tunisienne	3
2) L'agglomération lyonnaise	4
3) Les objectifs de cette recherche	4
4) Les sources de documentation	4
Chapitre 1 - L'implantation tunisienne dans le Rhône	6
I - Un foyer migratoire toujours attractif	6
L'importance de la population étrangère	6
La prépondérance de l'immigration nord-africaine	6
II - Les trois étapes de l'implantation tunisienne	9
1) La phase pionnière (1956-1958)	11
3) La croissance accélérée (1966-1973)	12
Chapitre 2 - Des communautés d'hommes seuls	13
I - Une population d'hommes seuls	14
Une immigration essentiellement masculine	14
Un nombre élevé de travailleurs isolés	15
Faiblesse de l'immigration familiale	15
Détermination de la population infantine	17
Un petit noyau de familles israéliques	18
II - Recrutement régional et regroupement communautaire	20
Un recrutement régional très concentré	20
Une certaine prépondérance du milieu rural	20
Trois types de comportements migratoires	20
1) Des communautés rurales, regroupées et solidaires	21
2) Des groupes isolés et dispersés	21
3) Les migrants d'origine urbaine	22
Chapitre 3 - L'insertion professionnelle	23
I - Modalités d'admission sur le marché de l'emploi	23
II - Une insertion professionnelle peu diversifiée	24
La répartition par branche d'activité en 1968	24
L'évolution de 1968 à 1973	24
L'emploi dans le bâtiment et les travaux publics	25
Dans l'industrie métallurgique et chimique	26

Chapitre 4 - L'insertion spatiale	28
I - Concentration urbaine et centralité	28
La répartition dans l'agglomération	28
La proximité des lieux de travail	31
Le regroupement sociologique	31
Le rôle de la situation familiale et du type de logement	33
1) Le cas des isolés	33
2) Les familles	35
II - Flux internes et réseaux	36
Un champ migratoire délimité	36
Deux types de réseaux internes	38
1) Le réseau Nord	38
2) Le réseau Sud	39
 Chapitre 5 - Le relais migratoire lyonnais	 40
I - Le degré de stabilité de la population	40
II - Le relais migratoire	41
1) A l'intérieur de la région Rhône-Alpes	41
2) Dans l'espace national	43
 Conclusion	 44
 Bibliographie sommaire	 44
<hr/>	
Table des cartes	45
Table des figures	45
Table des tableaux	46
<hr/>	
Table des matières	47